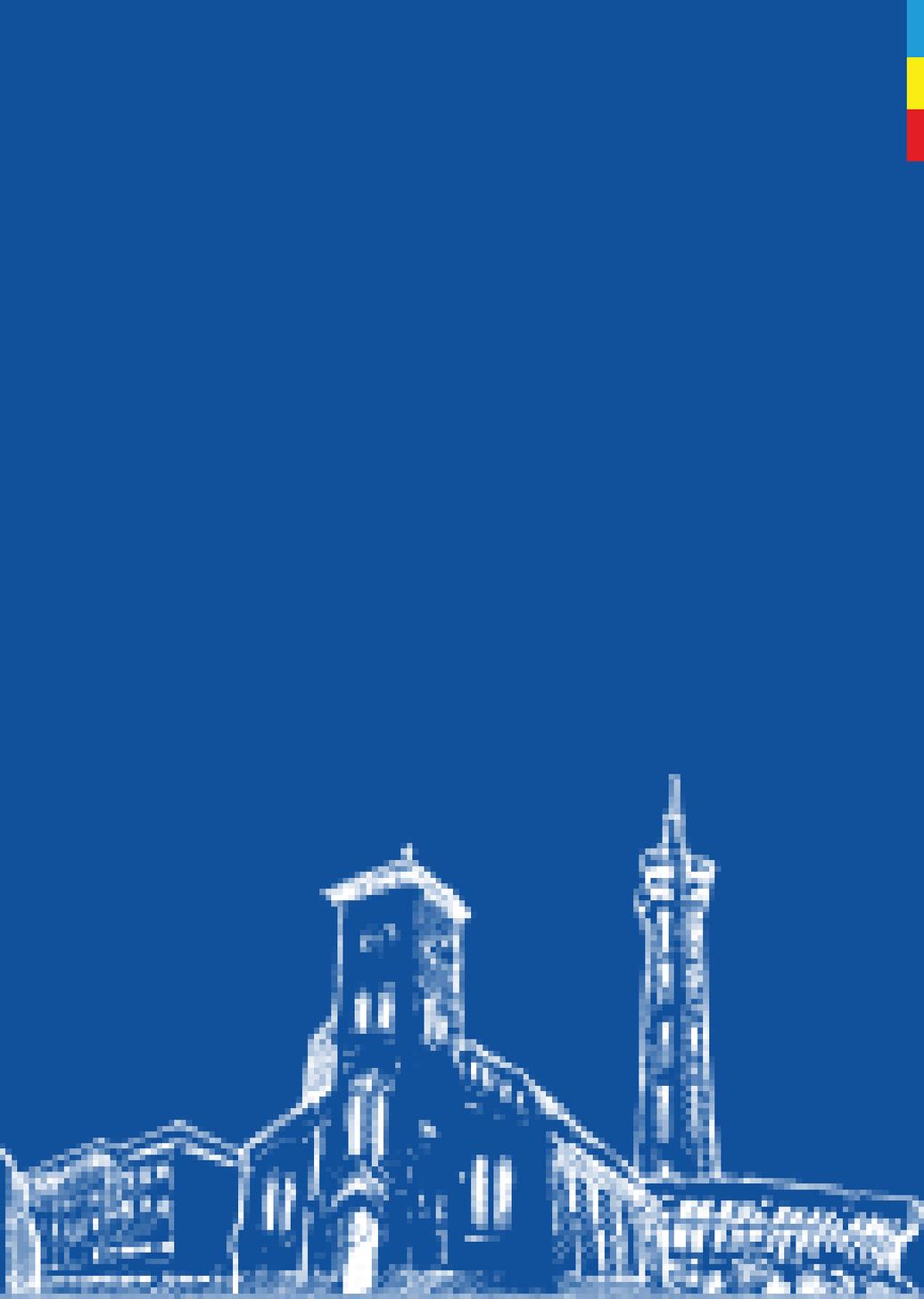




**PROGRAMME D'ACTION
DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL
DE KINSHASA 2024 – 2028**







TEKNOLOJİ VE İNŞAAT ANABİLİM DALI

**PROJELEME VE ÇİZİM DERSİNİN KURULUŞU
(2019-2020 - 2020)**

2020-2021

L'INTRODUCTION

Le présent document est le Programme d'actions de l'Électorat Urbain de la Ville de Kinshasa, pour la période allant de 2020 à 2028.

Il constitue la réponse à l'impératif de la Constitution de la République Démocratique du Congo qui impose au son article 178 que le Gouverneur présente le Programme d'actions de son Gouvernement à l'Assemblée provinciale qui évalue les ministres provinciaux, après approbation dudit programme.

Il s'agit, donc, d'une obligation constitutionnelle à laquelle la Ville de Kinshasa est soumise comme elle le serait d'être.

En outre, la grande affluence et l'extension d'une métropole de plus de 15 millions d'habitants demande infrastructures de base telles de l'époque coloniale, notamment l'amélioration des services et la mobilisation des moyens à affecter pour répondre au mieux aux attentes de la population. Toute une programmation d'actions dans une approche multidimensionnelle va être effectuée à ce genre d'urgence.

Lors de son discours d'investiture le 14 janvier 2020, le Chef de l'État a affirmé, pour sa troisième mandature, un programme ayant comme piliers 8 engagements majeurs auxquels il initiera des priorités nationales, qui sont :

- La création d'emplois ;
- La protection du pouvoir d'achat des ménages ;
- La sécurité des personnes et de leurs biens ;
- La diversification de notre économie ;
- L'accès aux services de base et
- Le renforcement de l'efficacité de nos services publics.

Et

- Le rapprochement de nos provinces ;
- Le développement des zones de moindre agglomération et
- L'amélioration de nos villes.

La Ville de Kinshasa, à travers son Électorat, se rattachera indubitablement à cette volonté politique nationale, approuvée par le Président de la République.

Ces engagements de Chef de l'État se traduiront pour la Ville de Kinshasa en 11 axes prioritaires à savoir : renforcement du présent Programme d'actions électorales ; voir KDC Kinshasa ;, réalisés de la manière suivante :

- Santé ;
- Aménagement, Urbanisation et Protection de l'Environnement ;
- Travaux de Génie ;
- Municipalités et Régionalisation ;
- Gouvernance Électorale ;
- Gouvernance Administrative ;
- Aménagement de la Ville, Extension de la Ville et Construction des Génies publics ;
- Éducation et Emploi ;

4. Économie et Développement :

Ces deux priorités, respectant les prémisses, sont liées à diverses activités par la population et dans le développement durable de la Ville de Kinshasa pour la faire être durable, efficace et habitable.

La problématique du développement de la Ville de Kinshasa requiert ainsi une attention particulière en ce qui concerne les aspects suivants de la gestion des problèmes qui s'y posent.

Les principaux enjeux à résoudre au profit de la Ville de Kinshasa concernent essentiellement :

1. l'accès aux services sociaux de base, à savoir l'eau potable, le logement abordable, l'électricité, l'éducation, la santé et l'emploi ;
2. la création d'emplois pour lutter contre le chômage et ses conséquences, notamment la misère, la banalité et la criminalité ;
3. la construction des ouvrages et équipements collectifs modernes et durables ;
4. la maîtrise de la croissance démographique et de l'étalement urbain pour une meilleure planification du développement de la Ville ;
5. la mobilité urbaine ;
6. la sécurité et le traitement des déchets urbains ;
7. l'entretien et l'aménagement de la Ville en respectant les normes y relatives ;
8. l'approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité.

Faire à ces enjeux, la Ville de Kinshasa affiche remarquablement ses atouts et potentialités ainsi que ses contraintes et faiblesses. Malgré une superficie de 780 km² de superficie, avec une population estimée à plus de 15 millions d'habitants, capital humain inestimable, la Ville de Kinshasa n'est cependant pas suffisamment pourvue de infrastructures modernes.

La situation géographique avantageuse par la présence du Fleuve Congo, qui habite l'équilibre de la Ville, présente pour sa part d'importants potentiels agricoles, halieutiques et touristiques.

Kinshasa a aussi l'avantage d'être la capitale politique, administrative et économique du pays, ce qui se fait, de manière d'une manière plus évidente de l'encadrement Central au sein l'Organisation des Régions Intégrées.

Des options stratégiques et innovantes, sont donc à prendre en à leur pour la gestion de la Ville de Kinshasa. Pour une Ville de Kinshasa moderne, résiliente et durable, le gouvernement de la ville doit se placer au départ de ce challenge.

Pour réaliser ses rêves, le Gouvernement Provincial devra combler son l'appel et l'adhésion des Kinshas et Kinshas, de l'encadrement Central ainsi que de ses partenaires afin d'adhérer tous les secteurs concernés.

Un changement de paradigme s'impose donc une optique de rationalisation de sa gestion, afin de la transformer globalement : **RE-ÉDIFIER**.

LE STAT DES LIEUX 1. GOUVERNANCE

La décentralisation, modal de gestion des affaires publiques pour une forme gouvernementale, est consacrée dans la Constitution de la République Démocratique du Congo, promulguée le 18 février 2006.

Ce principe de base est renforcé par la loi 047/16 du 21 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la décentralisation des provinces. Elle stipule que les provinces ont l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. En outre, elle accorde aux provinces la compétence exclusive dans certaines matières notamment la planification provinciale et locale.

L'état des lieux de la gouvernance de la Ville de Kinshasa peut s'analyser de la manière suivante :

- 1. Gouvernance politique et administrative,
- 2. Gouvernance administrative et judiciaire
- 3. Gouvernance économique et financière.

1.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La constitution de 2006 confère à la Ville de Kinshasa deux institutions politiques qui sont :

- 1. L'Assemblée Provinciale et
- 2. Le Gouvernement Provincial.

L'Etat n°047/16 du 21 juillet 2008 portant Organisation et Fonctionnement des services publics de la ville de Kinshasa et de ses communes ainsi que l'arrêté n°000162/0007 du 06 juillet 2007 portant organisation et fonctionnement du gouvernement de la ville de Kinshasa, tel que modifié et complété à ce jour, organisent le gouvernement politique.

Les failles sont identifiées dans ce secteur de la manière suivante :

- 1. Insuffisance, viciés et vols à main armée;
- 2. Pertinence des interventions policières et militaires;
- 3. Equipements de la Police et des Forces de sécurité inadéquats et insuffisants;
- 4. Absence des hauts cadres de l'Etat;
- 5. Manque notamment en ce qui concerne les policiers, militaires et autres agents des forces de sécurité.

Les associations à ces problèmes sont entre autres les suivantes :

- 1. Citoyens;
- 2. Travaillants et associations;
- 3. Manque essentiellement des agents publics;
- 4. Personne des associations indépendantes;
- 5. Publics professionnels des agents publics;
- 6. Représentants des forces armées dans les mêmes postes;
- 7. Absence de services;

- **Telles ressources spéciales de la Ville par la police et les services de protection incendie.**

4.2. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

De nombreux plans de loi fédéraux existants, dans la Ville de Montréal, constituent des services décentralisés et décentralisés auxquels s'ajoutent les services urbains.

La Ville de Montréal est soumise à des justifications judiciaires non civiles qui relèvent de compétences nationales. En ce qui concerne la Ville ayant statut de franchise, elle a aussi ses propres justifications civiles et ministérielles ainsi que d'autres services juridiques rattachés à ces justifications dans les compétences de franchise, selon les cas, à son statut de franchise.

Les problèmes majeurs juridiques et administratifs placent le gouvernement administratif et judiciaire. Il s'agit notamment de :

- **Conflits de compétences avec le pouvoir central et provincial et entre services provinciaux;**
- **Processus de décentralisation non officiels;**
- **Manque de qualifications des agents des services décentralisés;**
- **Telles déséquilibres des quelques communes et quartiers;**
- **Manque de maîtrise des affaires de l'administration urbaine;**
- **Inefficacité de l'action de l'administration publique;**
- **Manque de rapports de travail organisés des services;**
- **Impartialité et moralité des salaires du personnel politique et administratif de la Ville;**
- **Condit des services des salaires, avantages et primes;**
- **Mauvaises conditions de travail des services (infrastructures, équipements, matériel);**
- **Exploitation du patrimoine de la Ville;**
- **Concepts et conceptions;**
- **Manque de pouvoir;**
- **Présence d'un personnel au âge de la retraite;**
- **Suppression de services;**
- **Insuffisance d'une justice de proximité;**
- **Le manque dans la distribution de la justice;**
- **Conditions matérielles et de décentralisation inappropriées.**

4.3. DÉMARCHES SCIENTIFIQUES ET FINANCIÈRES

Le profil de la gouvernance économique de la Ville de Montréal est fortement identifié par le secteur service (services : 75 %) ainsi que le secteur manufacturier (production industrielle : 18%) et enfin le secteur primaire (agriculture, élevage : 7%).

En matière des finances publiques, la Ville de Montréal s'est dotée d'un conseil juridique indépendant à son service. Il s'agit de :

- **L'État n° 001-001 de 20 janvier 2008 portant création un fonctionnement de la Direction générale des finances de Montréal (DGF);**

- L'État a (MCM) de 11 janvier 2008 fixant les priorités relatives aux impôts, taxes et droits relatifs à la ville
- L'État a (MCM) de 19 novembre 2011 fixant les règles relatives aux marais publics d'intérêt provincial et local
- L'ordonnance (MCM) de 10 février 2012 relative à la réorganisation des rôles, organisation et fonctionnement de la SPFL

Malgré toutes ces dispositions, la mobilisation des ressources financières et l'investissement des dépenses ne sont pas à la hauteur des attentes.

Notamment à cause des problèmes relatifs qui sont récurrents dans ce secteur :

- Faiblesse des recettes publiques ;
- Déficit de la règle financière relative ;
- Non-respect de notre obligation de la MCM ;
- Absence gestion des collectivités ;
- Non-respect de la charte des dépenses et des recettes ;
- Fonctionnement de la ville ;
- Non-respect de la loi sur les marchés publics ;
- Non-qualification du personnel.

La faible généralité et l'absence des recettes sont les principales causes de cet état des lieux.

Pour l'optimisation de l'état des affaires et des investissements, il existe des structures appropriées qui s'occupent de la réglementation de l'état des affaires dans la ville de Kinshasa telles que les ministères de l'Économie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que des organisations étatiques comme la BCE, la BCCM, la FIC...

Cette partie ailleurs, un dialogue organisé et continuera d'être installé dans ce domaine. Il s'agit entre autres de :

- Faibles recettes fiscales ;
- Multiplicité des taxes ;
- Accès difficile aux crédits bancaires ;
- Non-respect de la norme des prix ;
- Fiscalité ;
- Transparence administrative et fiscale.

2. PROFIL ECONOMIQUE

2.1. Agriculture, élevage et pêche

L'agriculture se pratique d'une façon extensive sur l'espace ouvert. La culture maraîchère est la plus courante dans les villages de Kinshasa, de Ngali et de la région littorale.

Les services essentiels pour les problèmes ci-après :

- 1. Application des techniques agricoles (productivité limitée) ;
- 2. Faible rendement des cultures ;
- 3. Utilisation des techniques culturales traditionnelles ;
- 4. Insuffisance d'intrants agricoles ;
- 5. Insuffisance des infrastructures, équipements de conservation, de matériel agricole, de stockage et de commercialisation des produits ;
- 6. Insuffisance des structures d'amélioration des producteurs ;
- 7. Non maîtrise de l'eau pour l'irrigation et le drainage.

Ces problèmes sont corrélés aux causes ci-après :

- 1. Insuffisance des investissements agricoles des terres ;
- 2. Faiblesse administrative ;
- 3. Faiblesse des sols ;
- 4. Faiblesse technologique ;
- 5. Insuffisance de financement ;
- 6. Concentration sur les produits vivriers, des produits d'élevage et des produits végétaux.

L'élevage à Kinshasa est pratiqué à petite échelle par des initiatives privées. On trouve quelques fermes d'élevage de grand bétail au Plateau de Kinshasa.

Cependant, il existe quelques fermes agricoles semi-industrielles dans notamment (Lindi, Minda Lindi, Minda...).

Ces problèmes se pose selon :

- 1. Insuffisance d'intrants de pêche et d'élevage ;
- 2. Nécessaires des maladies de bétail ;
- 3. Manque des géniteurs améliorés ;

Services existants de la ville : élevage de Kinshasa où l'on vendait les animaux d'élevage en provenance de Kinshasa et Kongo central pour abattage.

La pêche est artisanale et présente une faible productivité. Les activités se déroulent de l'aval Minda jusqu'à Minda.

2.2. Mines

Le secteur des Mines est encore inexploité jusqu'à ce jour. Le sol de Kinshasa ne produit que des matériaux de construction tels que les marbres, les granites, l'argile et le sable. Leur présence sur le sol de Kinshasa est un atout majeur pour les investissements en infrastructures modernes et immédiates.

Les principaux problèmes du secteur sont :

- Pollution sonore et atmosphérique ;
- Manque de la multitude d'opérateurs de ces services (particulier des espèces) ;
- Manque d'investissement des acteurs du secteur.

On recense de nombreux comptoirs d'achat et de vente des méduses présentes en grande quantité l'intérieur du pays.

3.3. Industrie

Depuis un laps de temps, le pôle industriel de Mindanao se reconstruit légèrement après les pillages des années 80 et les différents conflits armés en vue à la faveur de l'amélioration de climat des affaires.

On y trouve ainsi des industries manufacturières, agro-alimentaires, pharmaceutiques, chimiques, de construction etc. Cependant ces industries travaillent majoritairement avec des matières premières venues d'elles-mêmes, ce qui dépendent majoritairement sur la productivité du secteur.

Les problèmes identifiés dans ce secteur sont :

- Faible promotion de l'industrie ;
- Faible engagement des entreprises dans ce secteur ;
- Manque, délabrement et détérioration des infrastructures industrielles ;
- Faible financement des entreprises ;
- Lourdeurs administratives et bureaucratiques ;
- Faible efficacité et non-respect des lois et taxes ;
- Non-complémentarité des industries locales.

3.4. Commerce

Le commerce est l'activité préférée de la grande majorité de la population de Mindanao. Il est exercé en grande partie par les PME après de 80% avaient disparues le secteur informel marquant à près de 80% délaissés et/ou à l'administration fiscale. Ces deux des choses a une incidence négative sur les ressources financières de la ville de Mindanao.

Les problèmes identifiés dans ce secteur sont les suivants :

- Corruptions ;
- Accès difficile aux crédits bancaires ;
- Délabrement de l'économie ;
- Insuffisance des services de contrôle des prix et de la qualité des biens et services ;
- Manque aller en situation d'investissement du secteur ;
- Concurrence des agents.

2.8. Tourisme

Le tourisme se présente comme une activité qui favorise les relations entre les hommes. Il occupe un caractère important au niveau économique, social, culturel et environnemental.

La ville de Niamea compte plusieurs sites touristiques d'agréement et de loisir dont la large situation et la qualité des services peuvent contribuer au développement socio-économique, culturel et au renforcement de l'unité nationale.

Autres éléments, on peut citer le sanctuaire de Niakhalé, le Jardin botanique de Niamea, le Jardin zoologique de Niamea, le Lac de la Vallée, les jardins de Niamea, les Parcs animaliers de la Vallée de Niamea, le réservoir de Niamea-Niamea, etc.

En dépit de ses potentialités exploitables, le tourisme à Niamea reste à un niveau embryonnaire et nécessite l'implication de l'Etat et/ou des investisseurs nationaux pour promouvoir ce secteur.

Ces problèmes, on peut citer :

- .. Absence d'une politique de tourisme ;
- .. Absence de soutien aux initiatives privées en la matière ;
- .. Faible promotion de l'écotourisme ;
- .. Manque de managers touristiques appropriés ;
- .. Insuffisance d'infrastructures d'accueil touristique.

La table ronde accordée par les autorités sur le secteur en est la principale cause.

2.9.2.3. Médias

La ville de Niamea présente un profil social très inégalitaire, qui ne favorise pas l'accès aux services sociaux de base, à savoir, l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, l'assainissement et le logement sociaux pour problèmes.

Ce profil est caractérisé par la pauvreté, les inégalités, les disparités dans les conditions de vie entre les différents secteurs de la population.

2.1. Education

L'état du secteur de l'éducation dans la ville de Niamea révèle une situation déplorable au niveau de primaire.

Il est noté un nombre important d'enseignants supérieurs et universitaires sans postes qui prêtent.

Il est fait mention des problèmes suivants :

- .. Déplacement de certains enseignants, universitaires ;
- .. Faible accès à l'éducation de base de qualité ;
- .. Manque de personnel enseignant ;

- **Qualité des interventions :**
 - Insuffisance des structures d'accueil des enfants, des jeunes ainsi que des matériels didactique et d'apprentissage professionnels ;
 - Manque de multiples salles ;
 - Absence des articles pour non-paiement des frais scolaires.

3.2 Santé

Les données actuelles du système de santé dans la ville de Mbita font état d'une faible couverture sanitaire en personnel médical et en capacité d'accueil.

Il n'existe pas un système efficace d'apprentissage des formations hospitalières en produits pharmaceutiques.

Les maladies multiresistantes, les cancers courants, prend de plus en plus de l'expans en termes de couverture sanitaire. Cela est dû entre autres aux coûts prohibitifs payés par certains centres hospitaliers et à une certaine marginalité des milieux d'origine des patients qui, pour certaines pathologies, font recours à des traitements.

3.2.1 Situation sociale des personnes vulnérables

Ce groupe est composé d'enfants et femmes en situation difficile, personnes de troisième âge, personnes vivant avec le VIH/sida, personnes avec handicap, déplacés de guerre, malades mentaux, personnes victimes de violences et violence domestique, orphelins et veuves, etc.

Les activités des opérateurs sociaux comprennent visites sociales, la réinsertion, la rééducation sociale, professionnelle notamment par l'apprentissage, le mariage social et l'apprentissage social - professionnelle.

Cependant, en regard de la grande population concernée et des moyens disponibles, cette prise en charge paraît insuffisante.

Les problèmes liés en matière se présentent comme suit :

- Faible part du budget de l'Etat alloué à la protection sociale ;
- Spéculation des personnes insatisfaites par des activités illégales ;
- Manque des infrastructures ;
- Insuffisance et sous équipement des structures de prise en charge et d'accueil des groupes vulnérables ;
- Faible professionnalisme des ONG de protection de l'enfant ;
- Insuffisance des centres et agents qualifiés dans le cadre de l'accueil et l'accueil des personnes vulnérables ;

Les situations de genre ont caractérisé par des disparités persistantes dans tous les secteurs : au niveau des institutions publiques et privées, de l'éducation, de l'emploi, des activités gouvernementales de routine, des OMD et autres associations à caractère social.

En matière particulièrement d'accès à l'éducation, on constate la discrimination sexuelle persistante dans l'État à la parité des parents ainsi qu'à certaines traditions et autres coutumes de vie qui poussent les parents à négliger la scolarité des filles.

Ces lacunes sont accrues en matière au sein des institutions et structures publiques de la Ville de Windhoek, dans les secteurs public et privé ainsi qu'au sein des organismes professionnels ...

Enfin, les défis suivants de ce secteur :

- .. Faible présence de la femme dans les institutions de la Ville de Windhoek ;
- .. Faible implication et approches sur le genre ;
- .. Taux d'analphabétisme élevé chez la femme ;
- .. Mariage précoce des femmes ;
- .. Violences sexuelles et autres liées au genre ;
- .. Faible niveau d'autoconscience de la femme ;
- .. Faible solidarité entre les femmes ;
- .. Négligence des droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille ;
- .. Insuffisance des mécanismes chargés de l'amélioration des conditions de la femme.

Dans la Ville de Windhoek, la jeunesse représente plus de 50% de la population. Les jeunes sont impliqués dans un mouvement perpétuel vers l'extérieur du pays, certains pays africains et ailleurs du continent au quête d'un avenir meilleur.

Et devant les problèmes de la jeunesse :

- .. Insuffisance des structures d'accueil ;
- .. Non alignement du budget alloué à la jeunesse ;
- .. Migration des ressources allouées à la jeunesse ;
- .. Insuffisance des initiatives et des espaces pour l'amélioration de la jeunesse ;
- .. Faible participation des jeunes dans la prise des décisions les concernant ;
- .. Négligence de la jeunesse (illégalement, juvéniles, délinquants, gangs, sans abri, etc.) ;
- .. Faible niveau de scolarité ;
- .. L'abus ;
- .. Exploitation des autres des jeun de la jeunesse ;
- .. Absence de la jeunesse à elle-même.

2.4. Foncier, Urbanisme, Aménagement, Habitat et logement

avant 1988, la Ville de Montréal avait différents plans généraux et particuliers d'aménagement élaborés par le pouvoir public au moment avec le décret de 20 juin 1982 sur l'urbanisme.

C'est à la suite de l'adoption de l'« Loi de 20 janvier 1988 portant approbation du Plan Général d'aménagement de la Ville que Montréal a connu une croissance exponentielle, sans respect des normes et règles d'urbanisme.

Malgré un plan d'urbanisme adopté aux exigences strictes de la Ville en la matière quant à l'Administration à Montréal, le secteur vit avec à la base des problèmes importants que voici :

- une multiplicité d'usages stratégiques et non-stratégiques, sans droit ni qualité, qui s'ajoutent à la gestion foncière ;
- la gestion foncière dérangée à l'insécurité juridique de Montréal contrairement aux autres provinces.

À ce jour, ces matières de foncier se sont :

- dévaluées de l'autorité relative dans la relation des instruments ;
- réduites des nombreux conflits fonciers dans la Ville ;
- une multiplicité d'usages stratégiques et non-stratégiques, sans droit ni qualité ;
- Causé des complications en matière de détermination des trois immobilités.

Les causes essentielles liées à ces problèmes sont :

- Inadéquation des textes législatifs et réglementaires (loi n° 30.001 de 28 juillet 1988 modifiée et complétée la loi n° 30.001 de 20 juillet 1970 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des successions) ;
- Lacunes dans l'application de la loi ;
- Propriété à la détermination et acquisition ;

Les principaux problèmes identifiés dans l'aménagement de la Ville sont :

- Répartition inégale en sites fonciers de la Ville ;
- Occupation des sites non suffisante ;
- Ignorance du foncier ;
- Inexistence de la loi régissant le secteur de l'aménagement de la Ville.

Dans le secteur de l'urbanisme, les problèmes se situent en :

- absence des plans d'urbanisation ;
- non réhabilitation des sites ;
- Occupation des sites non appropriables ;
- Insuffisance des compléments des organes publics.

Deux causes majeures :

- Lacunes du pouvoir ;

Les problèmes de secteur de l'habitat et logement sont :

- .. Construction anarchique à travers toute la Ville;
- .. absence de politique de crédit logement ;
- .. dégradation des quartiers anciens ;
- .. déficit de logement ;
- .. Coexistence des deux types immobiliers
- .. Cadres déviés ;
- .. Préférence à l'auto construction comme principal mode d'acquisition de logement.

Structure urbaine de la Ville : la Région Immobilière de Kinshasa, (RINKINSA), dont la création est la preuve de permission immobilière de la Ville de Kinshasa.

3.5. Emploi

L'emploi productif marchand est formel ou informel au niveau d'accès même pour ceux qui ont une formation, le chômage s'accroît davantage avec l'accès total et l'absence d'une politique de l'emploi.

La majorité des décès sont dans les emplois informels.

Les problèmes à la base de cette situation sont les suivants :

- .. absence d'indicateur d'employabilité ;
- .. accès difficile à l'emploi ;
- .. Préférence de secteur informel sur le formel ;
- .. absence d'une politique d'aménagement et de promotion ;
- .. insuffisance des structures d'enseignement et de formation professionnelle ;
- .. insuffisance de financement dans le secteur ;
- .. Corruption ;
- .. Instabilité et précarité de paiement des salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat.

3.6. Culture et Art

On ne peut reprocher à la Ville de Kinshasa son riche potentiel culturel, ni de la mobilisation sur remplacement d'une diversité de valeurs traditionnelles de qualité mais aussi de l'appartenance culturelle des ressortissants des pays africains, d'Europe et d'Asie. Ce message a donné lieu aussi à une culture propre à la Ville.

Enfin, les principaux problèmes :

- Faible promotion et protection des sites culturels ;
- Faible part du budget allouée aux activités culturelles ;
- Faible protection de la propriété intellectuelle ;
- Insuffisance d'enseignants culturels qualifiés ;
- Pénurie des secteurs d'arts.

a. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures de transport de la ville sont composées essentiellement d'un réseau routier, de quatre lignes de chemin de fer, de deux aéroports et de ports fluviaux.

En ce qui concerne les infrastructures routières, les problèmes se présentent comme suit :

- Grande partie de la voirie urbaine a atteint la limite d'âge ;
- Délabrement des voiries urbaines ;
- Malfunction des ouvrages relatifs à la voirie (passage d'eau, ouvrages d'assainissement, etc.) ;
- Faible couverture de la ville en voirie urbaine, avec des zones des alentours (sage) ;
- Insuffisance des ouvrages de franchissement et d'assainissement ;
- Faible coordination entre le pouvoir central et le gouvernement provincial dans l'entretien des travaux de voirie ;

La cause principale liée à ces problèmes est la faible classe d'investissement ainsi bien au niveau national que provincial.

Dans le domaine des infrastructures ferroviaires, les problèmes identifiés sont :

- Vieilles de la voie ferrée ;
- Absence d'entretien et maintenance de la voie ferrée ;
- Malfunction des ponts et ouvrages de franchissement ;
- Carence d'équipements (pas de signalisation, feux, ...)
- Exploitation des ponts et des ouvrages ferroviaires.

La cause principale à la base de tous ces problèmes est l'absence d'une planification adéquate des dépenses annuelles de la ville.

En ce qui concerne les infrastructures fluviales, entre le Port Hailu et Naluo, il existe plus de 30 ports fluviaux, essentiellement privés, aménagés depuis pour l'embarquement et le débarquement des passagers et de leurs biens.

Enfin, les problèmes majeurs :

- Vieilles des ouvrages particuliers ;
- Faible classe d'entretien de pont et de la voie fluviale ;

- Réformes structurelles du Commissariat fiscal ;
- Non respect de la réglementation en la matière ;
- Aucune mesure de sécurité ;
- Évaluation scientifique des parts ;
- Absence d'investissement des élus, personnels ;

Les tables ci-dessus d'investissement ont la caractéristique des deux problèmes ci-dessus mentionnés.

2. Eau ET SÉCURITÉ

1. Eau

La distribution publique de l'eau potable de la Ville est assurée en grande partie par la régence de la SONEDD. Cependant, l'extension rapide de la Ville a créé un déficit qui est comblé en de plus en plus par le recours au forage réalisé par des privés.

Les difficultés d'accès à l'eau potable constituent un obstacle majeur au développement de la ville de Niakhar et une menace permanente pour la santé de sa population.

Les problèmes de recours de l'eau à Niakhar sont :

- Déficit de la production de l'eau ;
- Niveau des équipements ;
- Mauvaise qualité de l'eau ;
- Impérialisme de la régence de l'eau ;
- Faible taux de réformes en eau ;
- Difficulté de payer des services d'eau dans les zones non aménagées ;
- Formation défective en formation ;
- Insuffisance des ressources financières dédiées à l'investissement ;
- Insécurité de l'eau (eau) ;
- Les occupations des entreprises de service d'eau ;
- La pollution des lits des rivières suite à leur transformation en décharges publiques.

2. Électricité

L'énergie électrique dans la Ville de Niakhar est fournie principalement par le Service National d'Électricité, SNE, et produit les barrages d'Inga et Inga.

L'insatisfaction de la demande de la clientèle Niakhar en énergie électrique est comblée par des sources d'énergie alternatives telles que les groupes électrogènes, panneaux solaires...

En regard de tout ce qui précède, il s'ensuit que les conditions de distribution de l'énergie électrique de SNE demeurent précaires avec des conséquences néfastes sur les capacités de vie des populations tout en compromettant les perspectives de développement de la ville.

Les problèmes ci-après sont identifiés à ce niveau :

- Insuffisance de la offre en énergie électrique ;
- Déficit managérial ;
- Coûts incontrôlés ;

- Formation théorique et pratique ;
- Titularité des équipements ;
- allégements fiscaux ;
- Révision des parties solides et des zones d'aires ;
- Révision de l'équipement public existant ;
- Intégration dans l'urbanisme et dans le renouvellement des équipements ;
- Mobilisation des ressources financières existantes à l'investissement ;
- Intégration du territoire ;
- Tarifs des équipements publics, aux usagers et usages ;
- Production urbaine.

2. PROBLEME D'URBANISME.

1. Environnement

Le profil géographique de la ville de Sétif est un allongement sur les rives au sud-ouest d'une ville moderne. Il est caractérisé par un maillage orthogonal de l'espace, de l'occupation architecturale des terrains, de l'intégrité et des limites.

Les problèmes prioritaires de développement durable de la ville de Sétif sont les suivants :

- à l'intégrité générale ;
- aux limites non maîtrisées ;
- à la déformation et la disparition des espaces verts ;
- à la mauvaise gestion des eaux pluviales et des eaux usées ;
- à la pollution de l'atmosphère ainsi qu'aux nuisances sonores ;
- au manque de prise de conscience de la population aux problèmes de l'environnement ;
- à la faible capacité d'intervention des services urbains ;
- à l'absence d'inspection et maîtrise d'équipement et aménagement.

2. Intégrité

L'intégrité de la ville de Sétif est généralement vue en milieu urbain périphérique, de fait séparément de l'occupation des terrains à venir vu à un système adéquat d'urbanisme des limites.

La gestion des déchets constitue l'un des enjeux majeurs de la ville de Sétif aujourd'hui. La question n'est d'ailleurs plus d'identifier que le volume des déchets ne cesse de croître et de passer sur l'aménagement de la ville.

Sétif ne trouve aujourd'hui dans le cas de ville moderne où les déchets ménagers sont traités au gré des besoins.

Les déchets ménagers se concentrent un peu partout, jusque dans les maisons d'habitation.

III. STRATÉGIES STRATÉGIQUES

Les villes dans le monde se posent progressivement comme des villes de l'économie moderne, solaires et innovantes. Et tout particulièrement, elles sont attractives des talents humains intelligents qui font le lit de leur développement urbain, et adoptent les valeurs de la modernité que sont l'efficacité dans le travail dans le cadre du progrès économique et social, la liberté pour tous et la mise du bien commun au-dessus des intérêts tribaux ou nationaux, dans un Congrès, comme le dit son nom, se veut être une République démocratique, inclusive, saine et sereine.

Cette vision de modernité engage les citoyens et élites à une responsabilité responsable qui les fera assumer leurs devoirs par état leurs droits, et accompagner les efforts de transformations qualitatives de la ville sur tous les plans au mieux de leurs capacités.

Étudier une moderne, sera aussi belle. Elle sera dotée de toutes les infrastructures dans l'agglomération axée dans le développement durable et les nouvelles technologies. Elle sera une ville vivante, solenne, amicale et attractive, où la démocratie sera un levier d'innovation, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social.

Ainsi sera redonné le bien-être de la ville de l'économie en favorisant sa régénération de « bien le possible » pour en faire à nouveau « bien la belle », non seulement comme à l'époque, mais mieux encore. Et davantage, dès lors il fait leur ville, c'est à dire dans la solennité et la présence de tous ses droits présents par les instruments juridiques nationaux et internationaux.

L'implémentation de cette vision de modernité sera axée sur la capitale et compléter l'appeler sur la nation des structures liées, qui sont axées à travers le territoire national, lequel sera toujours à leur service, afin de comprendre au mieux et l'accompagner, émettre des suggestions et propositions, et échanger avec élites à cet égard.

Les défis sont nombreux et importants quant à cette détermination à transformer profondément et qualitativement la ville de l'économie : améliorer la criminalité, répondre au problème d'insécurité des infrastructures dans leurs domaines et améliorer leur qualité, améliorer tout cela par le mieux avec l'auto-évaluation économique, améliorer la mise de données et non en alternative, assurer la fluidité de la circulation routière, veiller à la sécurité publique, créer les conditions de développement durable, garantir l'accès des citoyens aux services publics de base, trouver des solutions pour le développement de l'espace urbain, assurer l'efficacité de l'administration publique, améliorer les marchés internationaux pour une performance de gestion des villes modernes, trouver les financements appropriés à l'ambition de changement radical et rapide, etc. Tous ces défis seront pris à bras le corps et résout des réponses appropriées pour les relever la première fois pour en faire une nation moderne celle de tous ses citoyens qui ont fait leurs progrès par le passé.

En résumé, finalement, une ville de grande innovation à la hauteur des défis et des attentes internationales.

Les municipalités ne sont pas en reste dans ce vaste plan de changements. La population électorale est appelée à arriver au stade de vie, notamment les municipalités ou autres régions actives de services situés de la zone conjuguée socio-économique, aux initiatives transformatrices sociales et éducatives offertes par le biais de changements qu'elle que le présent programme offre d'offrir le personnel externe, mais aussi donner la ville de capital humain de qualité avec elle à travers plus un moderniser et se développer. Pour accomplir le principal objectif : « être toujours mieux servir ». Ce principe sera de plus, la population est encouragée à s'y approprier.

C'est dire, tout compte fait, que ce programme est l'élément qui se porte engageant la ville sur le plan de son développement intégral. À l'écoute de sa population, avec elle et pour elle, afin de répondre la même qualité à ses besoins fondamentaux et essentiels.

Enfin, le présent programme, phare aux engagements pris par les gouvernements fédéral, provincial de la République pour ce quinquennat, ainsi que la vision qui se veut rendre possible l'existence d'une nouvelle ville de Montréal sur tous les plans, résumée sous le thème : **MONTRÉAL 2020 ÉCLAIRÉE**.

ANNEXE 1 : SECURITE

Face aux défis de sécurité totalement inédits, il est plus que nécessaire que des dispositifs et des mesures soient mis en place et qu'ils soient adaptés à leur contexte et aux structures d'urgence pour développer l'indépendance sous diverses formes sur toute l'étendue de la République. Voici de manière non exhaustive, telle est la volonté du Ministère national de sécurité.

ACTIONS

- Identifier les points faibles dans les zones de proximité ainsi que les sites critiques (zones où se trouvent les infrastructures à forte densité d'usagers ou les installations) ;
- Mettre en place des mesures préventives pour éviter les risques ;
- Mettre en place des systèmes de paiement modernes et sécurisés dans les nouveaux services de police ;
- Travailler à la participation des Chefs de quartier aux missions de sécurité au niveau des Communes ;
- Mettre en place des mesures pour améliorer et rendre accessibles à la population ;
- Favoriser les relations collaboratives entre les Polgants et la PMS dans le cadre de la police des familles et autres initiatives ;
- Renforcement des capacités des PMS, notamment par la mise à disposition des outils de production tels que les PMS ;
- Organisation des services de police dans les quartiers où existent les infrastructures critiques (aéroports et ponts) ;
- Examiner la possibilité de développer notamment la Police et de faire un appel aux volontaires pour un apprenissage dans différents secteurs ;
- Organiser une relation de travail avec la GEM, pour faire l'état des lieux de la base sur l'équipement public et envisager la possibilité d'un transfert de base (PMS notamment) ;
- Rechercher la documentation relative aux relations existantes entre la Ville et la GEM, cette question est à la recherche d'informations complètes, pour une relation au long terme ;
- Envisager de nouveaux mécanismes de perception de la taxe d'équipement public ;
- Faire la police avec les volontaires de la Ville et autres intervenants sur la base des compétences ;
- Examiner la possibilité de recourir à d'autres sources d'énergie pour l'éclairage des sites de la dépendance de la GEM ;
- Faciliter l'insécurité par une réorganisation ;
- Symbolique à la fois : assurer au la Commune la mise à jour ;
- Recommander l'utilisation de sites et mener un dialogue en faveur des impôts de services pour les administrations ;
- Analyser la mesure de sécurité au la manière plus récemment par le Premier Ministre ;
- Indiquer toutes les dimensions de protection civile dans les missions (Premiers secours, interventions en cas de catastrophes, etc.) ;
- Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures ;
- Mettre en place des mesures pour les situations qui surviennent dans le cadre d'un PMS

- .. Révisité d'accès au réseau électrique public dont les tarifs correspondront aux pouvoirs d'achat de chaque usager.
- .. Pénaliser pour la violation d'une règle établie de la police pour la lutte contre la pollution sonore et les autres en fonction conjuguées.
- .. évaluer le nombre de personnes de police dans les zones à risque ;
- .. Créer un centre de monitoring
- .. Permettre immédiatement aux les agents (pilotes) (1 an, agents : 1 an)
- .. Contrôler les armes en routine régulièrement
- .. Réorganiser le Corps des Agents Policiers
- .. Renforcer les capacités d'intervention de la police : formation et équipements nécessaires ; (formation, recyclage pour une mise à niveau)
- .. Améliorer les conditions sociales / Conditions de recrutement strict.

Annexes : Urbanisme et les déchets

Les nouvelles parties des déchets dans la Ville de Wichita a engendré des conséquences négatives sur l'environnement qui se traitent par la dégradation de la qualité de vie dans l'espace urbain. Pour préserver les ressources naturelles, pour réduire l'impact environnemental, pour assurer l'économie circulaire, la réduction des déchets est le processus qui contribue à préserver notre planète en créant une économie durable. Cela inclut le rôle des (8) :

- 1. La réduction des déchets ;
- 2. Recyclage des déchets pour leur donner une seconde vie et
- 3. La réutilisation des déchets au lieu de les jeter.

En plus d'ajuster la gestion de l'environnement pour préserver les ressources naturelles et réduire l'impact des activités humaines sur la planète.

Il est attendu des autorités urbaines, une réponse prompt et précise pour rendre la Ville viable.

Pour ce faire, il est impératif de mettre en œuvre une gestion intégrée durable des déchets à l'effet d'améliorer la qualité de vie de la population locale.

Les actions passent être de nature législative, réglementaire, technologique ou communautaire, et impliquent souvent la coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les citoyens.

En ce propos, plusieurs pistes seront mises en œuvre :

- .. Prendre contact avec la municipalité pour s'informer sur le contenu de politique qui relatif à la réduction des déchets ainsi que le Groupe de la Police ;
- .. Définir l'implication de la Ville dans ce mise en œuvre.
- .. Prendre contact avec la représentation de l'entreprise pour s'informer sur la nature de partenariat.

- Réviser le fonctionnement du Circuit National des Films, l'établir aux points sans cesse connus et inclure les centres des associations à l'établissement dans le compte de l'État.
- Sélectionner l'écran, dans le système Spacia (SOLA), de la programmation de la route sur la base sur la sécurité des routes non indépendantes importantes
- Le FIDM devrait avoir comme filiale nationale :
- Réviser la mission de l'AFM
- Réviser l'activité y relatif en réponse au règlement notamment au niveau des conseils et provinces et de police
- Mettre un plan de action des missions pour collaborer avec les services publics compétents
- Mettre des paramètres publics privés pour la construction et la gestion de trois stations de traitement des eaux de village :
- Mettre un service la première station dans le cadre de projet : « Eau potable »,
- Mettre un plan des réalisations d'accompagnement des PFI et SMI notamment dans la réalisation des études techniques et conceptuelles techniques de site (ex : des études géologiques ou géologiques, ...)
- Échanger des institutions, en concertation avec la SIDA, au niveau de travail qui seront réalisés dans la réalisation des études techniques et financières.
- Impliquer les associations locales dans une approche PFI, d'autres projets relatifs et les institutions (SIDA, ...)
- Lancement de l'opération coup de poing pour eau : « Eau potable », sur toute (l'étape de la SIDA, avec l'accompagnement de l'État la SIDA nationale : Réalisation des études géologiques)
- Séchage, élimination, débarras, et séchage :
- Réviser et évaluer des des déchets :
- Usage des déchets, notamment en cuisine :
- Faire une recherche par la méthode des 5S (Séparation, Séparation, Séparation et Séparation)
- Construction des plans et réhabilitation des usages de séchage :
- Faire technique et technique contre les déchets
- Mettre un plan une Tout-Nous Environnement pour une gestion nationale de l'environnement
- Réviser les constructions agricoles :
- Réviser les réalisations avec l'AFM, identifier les animaux et la flore pour la construction des usages
- Réviser des paramètres relatifs avec la transformation et la valorisation des déchets.
- Inclure les industries à inclure des films et dispositifs de conseils de la police (ex pour capturer les particules et les particules)
- Inclure les réalisations autres
- Mettre des campagnes de sensibilisation :
- Inclure des plans sur l'environnement dans les programmes scolaires, de primaire à l'université :
- Organiser des ateliers et des séminaires sur les pratiques écologiques et les avantages de la durabilité
- Inclure des autres régions et indépendantes :
- Réviser les capacités institutionnelles :
- Réviser et modifier les lois pour réviser les institutions administratives et éliminer les réglementations obsolètes
- Faire une évaluation de tous les autres réglementaires régionaux ou nationaux
- Implémenter un nouveau système de gestion qui inclut toute la chaîne de production, de traitement et de valorisation des déchets.

ANNEXE 1 : MARRI ET MALDIVE

1. Maldives

L'État de Maldives est la seule nation insulaire dans une perspective majeure de la région insulaire.

Des travaux de réhabilitation ou de reconstruction des arêtes sont généralement réalisés avec une planification sensible de la situation.

Actions majeures : Lancer le processus de la révision des de l'ensemble des arêtes de la seule arête. Mar-ou-Tea.

- Des fonds additionnels de la modernisation de l'ensemble de la seule arête sera communiée dans les meilleurs délais afin de décharger l'impact financier global et de faciliter le développement technique des travaux
- Une structuration de l'investissement de montant substantiel sera organisée avec le concours de gouvernement central et des partenaires
- Un appel d'offre international sera lancé afin de sélectionner des entreprises de construction étrangères internationales capables d'exécuter les travaux dans les normes et délais requis.

Actions

- Lancer le programme des travaux urgents de la seule en coopération avec le gouvernement central après une sélection permanente des arêtes critiques
- Accompagner les travaux de construction des routes
- Recruter des services d'ingénierie publique pour une responsabilité forte aux nivel réels de construction
- Concevoir des ouvrages de franchissement (ponts, dalles) pour contribuer à la fluidité intra et intercommunales
- Faciliter les activités des infrastructures publiques
- Mettre en place un service public provincial au charge des travaux de la seule
- Faire respecter le règlementation en la matière en indiquant sur les postes de régulation les charges sur arêtes sensibles
- Implémenter un réseau d'itinéraire public alternatif par les passages isolés
- Faire en état des travaux en cours pour garantir constamment de leur niveau d'avancement sans sur le plan financier que technique

2. Maldives

La question de la mobilité dans la ville de Maldives se résume à la problématique des arêtes critiques.

Plus de plus de 17 millions d'habitants, Maldives se voit, en conformité avec les normes internationales, attirer de plus en plus de regards et transports de masse par une implémentation des projets de transport multimodal (aérien, ferroviaire et fluvial).

Actions

- Accélérer la finalisation de projet ferroviaire pour un transport de masse par transport moderne
- Encourager le transport fluvial
- Appuyer l'offre de transport par bus avec la création d'une société Maldives de transport

- .. Mettre des plans particuliers de circulation pour les grandes artères en tenant compte de la vitesse des flux et de la gestion des intersections et carrefours.
- .. Renforcer les dispositifs de régulation (panneaux, flux, marquage au sol) sur les principales artères.

4. Aménager des axes de bus et axes de stationnement pour taxis et motos taxis

- .. Concevoir des parkings payants au mode PPS
- .. Créer un port car à l'entrée de la ville pour les véhicules poids lourds
- .. Aménager des zones taxis au mode PPS
- .. Lancer des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation aux citoyens usagers
- .. Créer une structure propre à la ville au charge de la planification et circulation des taxis
- .. Lancer une zone expérimentale d'aménagement des aménagements sur les emplacements publics, d'accord avec la collaboration des habitants
- .. Réguler le fonctionnement de la flotte, au mode PPS

- .. Définir les axes de circulation sera alternés et ceux qui seront à sens unique
- .. Intégrer un dialogue permanent avec les Responsables des associations de commerçants des zones et identifier tous les lieux, créer des axes de routes comme aménagé, Intégrer diligemment d'un budget. Deux types de routes à définir :

.. Intervenir sur l'Infrastructure

- .. Créer des zones réservées sur certaines grandes artères pour les taxis, autres taxis, les officiels.
- .. Mettre des équipements des axes livrés et les centres de contrôle technique qui ne remplissent pas des conditions requises.
- .. Planifier une direction des officiels pour le respect strict de code de la route

- .. Organiser la circulation des motos taxis dans la ville (identification, dialogue permanent avec les Responsables des Associations, centres de formation, ...)

De même, quelques infrastructures et aménagements appropriés seront implémentés dans l'objectif d'une meilleure fluidité de la circulation routière :

- Installation des signalisations (panneaux, feux, marquage au sol) sur les points noirs critiques
- Aménagement de zones routières ainsi que des axes de bus en zones de routes rurales pour les véhicules et motos
- Construction des ponts pédestres
- Création d'un pont sur le territoire de la ville pour les véhicules particuliers.

Les aspects institutionnels et informationnels de la stratégie d'amélioration de la mobilité vont se concentrer sur les campagnes d'éducation civique des usagers en matière de mobilité et sur la relation avec diverses parties à la ville, liées à la planification et circulation routières. Cette structure de proximité vise à mieux se faire le monitoring de la circulation et de peaufiner rapidement les ajustements nécessaires.

Concrètement, en amont de la mise en œuvre, les mesures :

- Concrétiser de manière dans les personnes où la possibilité de voir la preuve ;
- Bien définir les messages d'encouragement ;
- Concrétiser des mesures d'opération ;
- Sensibiliser la population ;
- Stabiliser les messages selon les zones
- Planifier les événements des infrastructures routières
- Faire respecter le règlementation et la discipline en indiquant sur les panneaux de signalisation les charges et vitesses autorisées
- Réviser tous les aménagements existants
- Faire le marquage des routes
- Les identifier pour leur retirer les matériels critiques
- Stabiliser la vitesse
- Définir les axes où la circulation sera interdite en cas qui seront à venir, ainsi que
- Instaurer un dialogue permanent avec les Responsables des Associations des conducteurs de motos
- Identifier tous les zones
- Créer des axes de stationnements aménagés
- Instaurer la part obligatoire d'un feux
- Deux types de feux à définir : (intercommunal et transcommunal)
- Organiser des sessions de formation
- Faire respecter le code de la route
- Lancer une vaste opération d'amélioration des accidents sur les emplois critiques
- Établir un partenariat avec les familles scolaires
- Créer une Sécurité au PPP
- Les identifier et les aménagements de manière exemplaire (la collaboration avec le DMR, installer des panneaux de signalisation et faire le marquage au sol)

Planifier des signalisations/infrastructures alternatives par des personnes relatives

Stabiliser les routes en mauvais état

Créer la Région des Services de Sécurité

Formation et recyclage des chauffeurs

- Inscrire à la circulation les véhicules vieillissants en mauvais état
- Créer des centres agréés sur certaines routes principales pour les garages, les auto-écoles, les officines ...
- Implémenter un réseau d'ateliers publics alimentés par des personnes âgées.
- Former les auto-écoles qui ne remplissent pas les conditions requises pour avoir une carte professionnelle
- Qualifier les chauffeurs des officines pour la réparation artisanale usée de la route
- Inscrire toutes les modifications sur les cartes principales
- Créer des sites de maintenance (parking/terminus)
- Qualifier les garages/les ateliers
- Former aux Centres des centres techniques

BOULEVARD : AMÉNAGEMENT DE LA VILLE, CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS PUBLICS URBAINS ET ÉLECTION D'UNE NOUVELLE VILLE

Windham propose un site bien particulier qui a été choisi pour ses aspects géographiques : grand étal de lacs, plaines alluviales fertiles à l'ouest...

de 1811 à nos jours, la ville a été dépeinte sur les cartes locales pour s'étendre sur des terrains moins propices.

La parfaite maîtrise de l'urbanisation a été remplacée par une implantation des bâtiments et déplacements sans contrôle ni respect des normes urbanistiques.

L'imperméabilisation des sols et les constructions anarchiques sont à la base de nombreux inondations et catastrophes. À ce jour, il est primordial de tenir compte des zones saturées et de proposer des mesures de correction ou de mitigation pour les zones à risque élevées, et de prévoir un aménagement des infrastructures pour celles qui seront urbanisées dans le futur.

Améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables, par des investissements ciblés.

Renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Windham.

Faire de Windham, une ville moderne

ACTIONS

1. Élaborer un programme d'accueil de collaboration avec les organisations locales ;
2. Définir la ville d'un laboratoire géométrique moderne de la ville ;
3. Renforcer l'autorité de l'état ;
4. Développer un monitoring régulier ;
5. Étudier des mesures pour la régularisation et réajustement dans le secteur de construction. (Construction de maisons, ponts, routes, etc. --) ;
6. Élaborer une nouvelle ville de Windham ;
7. Créer un bureau d'étude urbain pour une deuxième lecture et approbation dans un court délai ;
8. Réviser les Conventions locales et régionales ;
9. Évaluation des coûts réels ;
10. Réviser les permis dans les zones non autorisées ;
11. Réviser les permis des bâtiments sur les zones de drainage ;
12. Sensibiliser la population à recourir à des personnes qualifiées et construction (permits et licences) ;
13. Faire respecter et renforcer la réglementation à la manière qui a des licences ;
14. Étudier les études approbatives ;
15. Élaborer l'intégralité de paiement au démarrage des travaux ;
16. Créer un cadre permanent de coopération entre les deux collectivités ;
17. Créer une nouvelle ville ;
18. Démarcher des collectifs politiques ;
19. Démarcher des nouveaux bénévoles pour abriter les agents de l'administration et ses services publics ;



- Réhabilitation des bâtiments publics ;
- Relancer les affaires et entreprises publiques avec tous les accords ;
- Rendre les affaires ;
- Planification des flux et implémentation des plans publics et autres activités d'intérêt public ;
- Les sites et applications de PNTS et SPS ;
- Construction des marchés modernes dans les districts ;
- Réhabiliter ceux qui sont actuellement dans un état de délabrement très avancé.

ACE 5 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE KINSHASA

En septembre 2019, le Chef de l'État a publié le Plan National de Numérique – Horizon 2025 – (PNN), un référentiel programmatique de sa Vision qui consiste à « Faire du Numérique un pilier de l'économie, de l'école gouvernementale, de la croissance économique et du progrès social... »

Pour matérialiser cette Vision dans la ville de Kinshasa, une structure provinciale décentralisée – Agence Provinciale de Développement du Numérique de Kinshasa (APDNK) a été mise en place avec comme objectif de servir de régulateur provincial et d'organe opérationnel dans le processus de transformation numérique de la ville.

La diagonale du Numérique dans la Ville, fait état d'un tableau qui présente les aspects suivants :

1. Le matériel informatique de base dans les administrations est quasi inexistant, et quand il existe, il est confronté à des problèmes d'obsolescence, limitant sa capacité et son performance globale.
2. Les connecteurs Internet dans la Ville sont encore limités (sauf les services de connectivité offerts dans le ville portant sur les services de qualité) et les tarifs qui y sont associés ne sont pas dans les quartiers périphériques, ce qui affecte la disponibilité des services en ligne et la qualité des transactions avec les citoyens, notamment dans les zones ultra-urbaines.
3. Les moyens de sécurité pour les données et les transactions en ligne sont faibles quant, ce qui expose les systèmes numériques au risque de cyber-attaques et de compromission des informations sensibles.
4. L'administration de la Ville n'a pas de centre de données propre à elle et est ainsi totalement dépendante du privé en matière de services avec les centres de données internationaux.

En conséquence, la Ville de Kinshasa présente beaucoup de lacunes non encore satisfaites dans divers secteurs, tels que l'éducation, le transport, les services au client, le commerce et les services administratifs.

Les solutions numériques peuvent aider à combler ces lacunes en offrant des services innovants et efficaces.

C'est ainsi que le Programme de gouvernement 2019-2025, sous le leadership du Gouverneur de la Ville de Kinshasa, a défini les objectifs suivants :

1. Renforcer l'infrastructure numérique de la ville de Kinshasa :
 - Moderniser et étendre l'infrastructure technologique de la Ville afin de garantir une connectivité internet performante et accessible à l'ensemble de la population.
2. Transformation numérique du Gouvernement provincial et des services :
 1. Moderniser et moderniser l'administration provinciale pour mieux répondre aux besoins des citoyens de la Ville de Kinshasa.
 2. Améliorer la efficacité administrative pour simplifier les transactions entre d'une part les citoyens et d'autre part le Gouvernement provincial et les services, tout en assurant la continuité des services numériques grâce à une infrastructure robuste et résiliente.
3. Initiatives numériques et éducation :
 1. Créer un environnement propice à l'innovation numérique et promouvoir l'adoption de numérique par les habitants de Kinshasa.
 2. Encourager l'innovation à travers les startups et SME et promouvoir un écosystème numérique dynamique.
 3. Intégrer des outils numériques pratiques dans l'éducation de base à tous les niveaux afin de former mieux l'habitant.

ACTIONS

A. OPTIMISATION DES REVENUS

Moyens d'accompagnement :

- Identification formelle d'utilisation des taxes de perception municipales pour la collecte des taxes, droits et redevances dans la Ville de Kinshasa.
- Organisation d'une mission d'aide, de conseils, d'appui et de certification de taxes tel qu'établir les registres, tous les systèmes d'identification et autres équipements numériques, à ce jour existants pour la collecte des revenus de la Ville de Kinshasa, en vue de digitaliser les systèmes non conformes et par conséquent légers et acceptables d'installer sur des outils de taxes.
- L'APM de Kinshasa doit procéder à l'identification des logiciels, des équipements numériques, des sites et contenus et tout autre dispositif numérique devant être installé ou intégré avec les services publics de la Ville de Kinshasa.

- La Ministère Provincial assure les Finances dans ses attributions, assure par ailleurs la tenue de la comptabilité financière des dépenses par l'APM, un sous-comité de la gouvernance et l'émouillage.
- Interactions formelles aux Banques de garantir les crédits, taxes, droits et autres versements de la ville par le biais d'un APLI ainsi que celui technique et administratif par la Ville de Montréal. Une période transitoire dédiée à réunir ces banques par quartier des quartiers de la Ville d'insérer l'APL de garantir des versements liés par la ville de Montréal.
- Interactions formelles aux Ordonnateurs et Receveurs provinciaux, fédéraux et non fédéraux de garantir à la fois les paiements, même ceux relatifs aux amendes et pénalités. Les mesures strictes et des sanctions sévères seront prises à l'égard des contrevenants.
- Institution d'un code de conduite et d'un certificat de paiement informatif et unique, comme autres instruments, produits par la plateforme digitale de la Ville et validés en temps réel par la GDS pour tous les paiements.
- Mise en place des mesures de transparence de taxation pour permettre à ce qu'un site dédié puisse être utilisé pour le traitement des demandes de n'importe quel secteur, à condition que le secteur soit en possession des données financières adéquates.
- Organisation d'une grande campagne publique pour l'implémentation de l'ancien fiscalité : cartographie numérique plus raffinée des entreprises, implication des chefs des quartiers, chef de rue, GDS, APM, etc. pour produire une base des données fiscales fiable de la Ville de Montréal, afin d'assurer l'angle fiscal, à l'égard sur la norme locale.
- Élaboration d'un accord par le Ministère provincial avec les Finances dans un autre secteur, qui assure un règlement de l'APL déductible et le TMI paiement des taxes fiscales et non fiscales.
- Mettre en place une plateforme numérique pour la gestion de la chaîne de valeur et la chaîne des dépenses.
- Mise en œuvre d'une application de gestion des relations et de la chaîne publique provinciale.
- Lancement des activités de l'Office de Contrôle de l'Émouillage de Montréal = OCEM : :
- Partenariat avec la PEC.
- Mise à disposition d'un espace de la Ville pour l'installation des matériels.

B. MOBILITÉ DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

- Publication d'une Charte de Gouvernance, intégrant tous les services de la mairie en conformité avec la dite Charte graphique
- Organisation d'un atelier de planification officielle de l'APC (2024)
- Création d'une Unité Service des Sports et Communication digitale, désignation des membres et mise en service
- Développement et publication d'un Panel Provincial d'Information services de proximité pour communiquer et garantir la visibilité des services gouvernementaux.
- Mise en conformité de la Ville avec la Charte Graphique : **Marque Etat Complet** :
- Organisation des campagnes d'information et des réseaux de formation au profit des utilisateurs de la Ville (assemblés provinciaux, Gouvernement, Ministères, Institutions nationales, Communes, Régions frontalières et services associés) sur des temps gratuits pour que tous les services de la Ville se conforment à la Charte Graphique : **Marque Etat Complet** .

C. INCLUSIVE NUMÉRIQUE : LUTTE CONTRE LA FRATRIE NUMÉRIQUE

- Mise en place d'un cadre de collaboration avec le Fonds de Développement de la Région Interne (FDRI), pour l'élaboration d'un programme commun d'appui au développement de l'accès à l'Internet et aux outils des outils numériques des RDC
- Mise en place des centres de formation quasi public sur : les bases du Numérique : des usages numériques, en commençant par des ateliers et centres pilotes (Mairie) ;
- Recruter d'agents internes dans les équipes publiques, les écoles, les bureaux de l'administration communale, etc.

D. DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE ET COMMUNALE

- Intégration de cette réglementation pour prendre en compte les innovations, besoins, particularités de Numérique notamment, la digitalisation de la signature, la protection des données à caractère personnel, le cadre des conflits numériques, la preuve électronique.
- Développement d'un panel interne qui regroupe plusieurs services ministériels tels que : a) Santé, a) Développement, a) Éducation, a) Transport, a) Travail, a) Procurement, a) Justice, a) Industrie, a) Agriculture, a) Social, etc.
- Ce panel vise à améliorer :
 - les services proposés aux citoyens et aux entreprises ;
 - la qualité administrative et renforcer la transparence et la confiance.
- Développement d'un portail gouvernemental provincial prioritairement par files épique avec une perspective d'intégration avec l'Internet du Gouvernement Central
- Construction d'un Data center Edge et d'un cloud provincial connecté au Data center du Gouvernement Central
- Développement proactive des données de la Ville dans un Centre des données local (à l'États)
- Cartographie des services publics et des utilisateurs du Numérique de la Ville pour identifier les besoins

- Homologation et certification de toutes les acquisitions en équipements et logiciels matériels
- Innovation d'un mécanisme standardisé de diffusion des logiciels, matériels et équipements informatiques conformément à tous les services publics et administratifs de la Ville de Bruxelles
- Collaboration avec les opérateurs privés de télécommunication pour améliorer la connectivité

E. INFRASTRUCTURE D'UNE ECONOMIQUE NUMERIQUE INNOVANTE

- La Création d'un écosystème numérique et des espaces de co-travail qui sont au fait des centres d'excellence technologiques, secteurs (secteurs services technologiques, l'énergie, l'environnement, la recherche, l'agro-alimentaire, les finances, les services, l'aménagement de territoires, etc.) visant l'accelération des projets innovants par les start-ups
- Mise en place des mesures incitatives pour favoriser l'adhésion de l'écosystème numérique de la Ville (subventions, prêts à des taux préférentiels, associations particulières et les tarifs à certains taxes, impôts et redevances préférentiels, etc.)

F. RESTRUCTURATION DE L'ARPEB

Restructuration des missions de l'ARPEB

- Exercer ses missions régionales, promotion des marchés ...) pour lui permettre d'accomplir ses objectifs
- Pour la qualité à lui réserver sur les marchés locaux et non locaux de la Ville (grâce que le statut de l'organisme numérique géré par l'ARPEB)
- Pour par un acte réglementaire le transfert de distribution des prestations relatives de l'ARPEB (développement des logiciels, des sites e-commerce dont les coûts se trouvent à Bruxelles, etc.). Ceci afin de lui donner des ressources propres à partir des subventions budgétaires de la Ville.

Mise à disposition d'un personnel compétent

- Requalification administrative du Personnel de l'ARPEB,
- Lancement d'appels à candidatures et organisation d'un recrutement par concours et/ou sur titres pour les postes à pourvoir
- Equiper des bureaux d'administration avec regard du personnel.

3. Faiblesse dans le recouvrement et utilisation d'un cadre défectueux pour le papier; insuffisance qualifiée et croissance des collecteurs informels.
4. Non activation de certains autres producteurs de revenus. En effet, la croissance non des revenus conforme aux autres producteurs. Cependant, seuls 7 acteurs au jury de revenus contribuent pour l'essentiel au budget de la ville (M, U et T.C.B, tous de concentration); présence de autres des plaques cadastrales des zones, sans de mise sur le marché des maisons non homologuées, sans sur la publicité immobilière.
5. Insuffisance de l'automatisation de la chaîne des revenus. Existence des zones de travail et de perception multiples, absence de connectivité entre certains services d'assiette et ceux d'encaissement et de recouvrement, etc...
6. Manque de synergie, de collaboration et de connectivité avec les services de cadastre foncier de la B&A, de la B&A et de la B&A ainsi qu'avec les services pour la collecte et l'échange d'information, pour une meilleure allocation de la machine humaine et plus d'efficacité dans l'action de contrôle et de recouvrement.
7. Non utilisation de certains identifiants fiscaux unique déjà existants dans les administrations fiscales nationales.
8. Absence d'utilisation des moyens de paiements électroniques (paiements en ligne, mobile money, ...).
9. Offre de services insignifiants (moins de 10%) en matière de contrôle des impôts et taxes de recouvrement et la non utilisation des outils performants de rassemblement d'informations et de contrôle de conformité et de situation d'existence de d'habitants fiscaux.
10. Manque de mise compte transaction de l'évolution des revenus fiscaux et non fiscaux, favorisant ainsi le volage et le surcharge des frais financiers encourus par la ville.
11. Personnel des services producteurs de revenus non qualifié, non motivé, petites riges, non moralité et corruption.
12. Insuffisance des moyens techniques, matériels et informatiques.
13. Faiblesse dans un engagement de rattachement des revenus à caractère national.

En ce qui concerne l'efficacité de la dépenses publique, les constatations sont épinglées :

1. Insuffisance d'une chaîne de la dépenses informelle ;
2. Prédominance des paiements hors procédures et au mode d'urgence;
3. Multiplicité des modes de paiement des dépenses et difficultés de recouvrement (paiements) ;
4. Insuffisance de non utilisation des instruments de gestion budgétaires (plan de paiement des marchés, plan d'engagement, plan de dépenses) ;
5. Non application des normes relatives la situation de l'Etat et de l'environnement de la ville ainsi que d'un compte contractuel de l'Etat certain se situant au profit des zones zones ;
6. Déconnexion entre les prévisions et l'exécution de budget ;
7. Faiblesse dans l'activation et recouvrement de manque de crédibilité budgétaire ;
8. Faiblesse dans l'activation et recouvrement de manque de crédibilité budgétaire ;
9. Constat à cet effet de difficulté de corriger les déséquilibres budgétaires non-juridiques ;
10. Pas de mise d'une comptabilité budgétaire et de production des droits de vote budgétaire.

L'ajout de ces paiements de la Ville, les valeurs et après implémenter l'assimilation des articles de dette dans laquelle est intégré la Ville de Kirkland, la loi représente un point important de l'histoire du Gouvernement provincial actuel :

1. Non-matériau d'évaluation de valeur des de dette de la Ville ;
2. absence d'un cadre et mécanisme de traitement de la dette urbaine ;
3. absence d'un mécanisme d'évaluation de coût des services financiers fournis à la Ville par les intermédiaires financiers et bancaires ;
4. Recours inadéquats aux intermédiaires financiers sur fond de versements des taxes.

En matière de problèmes de gestion des marchés publics, il est relevés certains qui sont :

1. Non respect des règles et procédures de gestion des marchés publics ;
2. absence ou insuffisance des règles de gestion des marchés publics dans certains services de la Ville et des communes, ce qui conduit à une structure de li an mine ;
3. Recours inadéquats aux marchés de gré à gré et aux paiements en mode d'ajustement marchés ;
4. Non élaboration des plans de gestion des marchés (PDM), la situation peut résulter des finances de la Ville de Kirkland, telle que les efforts de manière proactive, appelé une stratégie de mise en œuvre de réforme tant au plan des structures, des ressources humaines et matérielles que normatif en ce qui concerne la manière fiscale.

Le Gouvernement Provincial de la Ville de Kirkland s'engage comme objectif en matière des finances publiques :

- La mobilisation optimale des recettes,
- La rationalisation de la dépense,
- La mise en œuvre efficace et cohérente de budget,
- Le strict respect des procédures de gestion des marchés ainsi que la mise en place des mécanismes internes et externes de financement des projets de développement de la Ville,
- Une stratégie orientée dans la gestion des finances de la ville ainsi qu'il est en effet d'en faire un moteur de création d'emploi et de développement social économique de la Ville de Kirkland.

ACTIVITÉ

Les programmes de gouvernement financiers de la Ville pour le mandats 2024-2028 prévoit l'exécution des actions telles qu'activités en 3 phases ci après :

- Mobilisation des ressources internes et externes
- Rationalisation de la dépense
- Endèvement stratégique axé sur le développement
- Respect des procédures de gestion des marchés publics.

Ces actions s'inscrivent d'un plan de réforme de la Gouvernance Fiscale de la Ville qui sera élaboré de l'entité et l'entité de Gouvernement Provincial.

6. EN MATIÈRE DE MOBILISATION DES RESSOURCES :

1. Ressources Internes

- Un audit organisationnel et fonctionnel de la CGM et de la CGMEX sera réalisé tel qu'après d'un cabinet d'audit indépendant mandaté par voie d'appel d'offre ;
- la rationalisation de la partie de l'Administration Spéciale et l'intercommunal avec tous les instruments dans le cadre des impôts et taxes ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion automatisée de la chaîne des recettes de la Ville et l'intercommunal avec tous les instruments dans le cadre des impôts et taxes ;
- La digitalisation de tous les services et structures des règles fiscales de la Ville ;
- La rationalisation de cadre juridique ainsi que de l'organisation ; efficace dans l'optique d'une gestion efficace de la matière fiscale, allant notamment dans le sens de la réduction de nombre et des missions confiées aux services, notamment au profit des services opérationnels de proximité ;
- la réforme de la législation fiscale provinciale. Et après notamment de définir les règles de base par une généraliser des recettes, de renforcer l'efficacité et la compétitivité de certains autres généraliser par rapport aux impôts de même nature de l'Etat national, de qui sera la loi de l'Etat, l'Etat ou un qui la nature des activités immobilières. Dans ce même chapitre, il sera question de modifier certaines règles de procédure afin faciliter les opérations d'un côté et de l'autre ;
- les efforts à poursuivre et l'investissement de répondre des contributions et encourager à mener l'organisation des campagnes d'identification des contribuables et d'inscriptions des matières imposables dans l'objectif de l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- L'utilisation d'un numéro identifiant fiscal devant faciliter le recoupement d'informations pour une gestion fiscale nationale et efficace ;
- L'utilisation de la Coopération et l'interaction avec les règles fiscales nationales, les services de collecte fiscale, les banques, les entreprises, les services de l'Etat, les services provinciaux, nationaux, les ministères, les services, les contribuables, ainsi qu'avec les différents partenaires de la ville pour une meilleure maîtrise des éléments d'assiette fiscale et des paiements des impôts et taxes ;

avec meilleure maîtrise des éléments d'assiette fiscale et des paiements des impôts et taxes ;

- L'implémentation d'un nouveau mode de perception de l'impôt sur les véhicules par une intégration dans la structure des prix de vente ;
- la suppression de la multiplicité des comptes bancaires de recevoir de son côté à un guichet dans chaque banque un seul compte pour les recettes fiscales et un autre pour les recettes contributives ;
- L'assainissement des comptes courants fiscaux au sein par un l'objectif est d'assurer la base des données des recettes à recevoir notamment par l'entité d'une entité fiscale ou la mise en application de la procédure d'indexation des contributions des éléments imposables ou d'identification contributive ainsi que par le régime des contribuables fiscaux.

- 1. L'activation des actes juridiques. Tel est le cas de de la mise en l'accomplissement, la mise conventionnelle de reconstructions.
- 2. L'insaisissement du matériel de l'ensemble fiscal ;
- 3. L'insaisissement d'une partie de paiement unique des impôts, taxes, redevances et autres droits dus à la ville d'Alger - Certificat de Paiement Informatisé (CPI) - et du paiement fiscal qui concerne la situation fiscale des contribués ;
- 4. L'organisation des campagnes de sensibilisation et de concertation de la population au paiement des impôts et la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, promotion afin d'obtenir l'adhésion des citoyens ;
- 5. Pour les recettes à caractère national, un lobbying sera entrepris auprès du Président de la République et du Gouvernement Central pour obtenir la régularité et le respect de tous de la rentrée à la rentrée ainsi que l'application des modalités de versement de ces allocations budgétaires selon prévues par la loi relative aux finances publiques et les mesures d'application y afférentes.
- 6. Le renforcement du personnel par une formation par voie de concours internes pour obtenir les plus méritants et le capital de personnel sera tiré dans les services concernés ;
- 7. La veille à l'égard et le renforcement des capacités du personnel en fonction des besoins des services ;
- 8. L'amélioration de la motivation en des conditions de travail ;
- 9. La diffusion des services en bâtiments, véhicules, mobiliers, matériels informaticiens et logiciels ;
- 10. La satisfaction des contrats de performance avec les services fiscaux de la ville dans l'intérêt de passer les services à exécuter, mieux à dispenser les emplois dans les hôpitaux ;

II. MATÉRIALISATION DE LA DÉPENSE

- 1. Implémentation d'une application de gestion automatisée de la chaîne de la dépense de la ville.
- 2. Utilisation systématique des instruments de gestion budgétaire : Plan de passation des marchés, Plan d'engagement, Plan de trésorerie.
- 3. Mise en activité de la Direction de Trésorerie de l'urbanisme de la ville
- 4. Ouverture d'un compte unique de trésorerie relatif à l'effet de contre fin à la multi gestion des comptes.

Ce compte unique de Trésorerie relatif devra recevoir tous les paiements dont ont bénéficiés la ville et se matérialise automatiquement au profit des sous-comptes définis en fonction des grandes catégories budgétaires, de plus il assure prioritairement et préalablement sur base des ratios fixes à usage : investissements, réhabilitations, fonctionnement salaires, services publics, prestations, administration, paiement prestations de services, dette publique, prestations, frais financiers, situation d'APR, aménagements, sécurité, infrastructures, rétroaction aux communes.

- 12 L'engagement et le paiement des dépenses sur base relative d'un à être en force sous des fonds disponibles;
- 13 La participation de la part des agents et fonctionnaires de la Ville, des membres du cabinet du Gouverneur et des cabinets ministériels;
- 14 La participation des frais de fonctionnement des institutions provinciales, des services publics relatifs et autres structures de la ville;
- 15 Le paiement régulier des frais de réimpression au profit des services d'écritures ;
- 16 Le paiement régulier des réimpressions de la part des membres à caractère national et de celles d'intérêt commun relevant aux Comptes;
- 17 La réimpression de la production des imprimés de valeur au ministère des Finances et le paiement de tous les coûts d'impression des imprimés de valeur payés par les autres ministères tels à base avec géniteurs des normes;
- 18 Le réajustement de l'équilibre du budget contre l'annulation générale du budget;
- 19 La qualité de la dépenses avec le crédit major dans l'exécution des dépenses de la ville;
- 20 Le suivi d'une véritable responsabilité budgétaire contribute à celle de celle d'une gestion responsable et efficace des finances de la ville.

III. **INSTRUMENTS FINANCIERS AVEC LA VILLE APPLICABLE**

Les actions ci après sont envisagées :

- 11 Financement de nature prêt de la dette.
Pour ce faire, il sera fait recours aux services d'un cabinet indépendant
- 12 Remboursement de la dette.
A cet effet, le Gouvernement Provincial va lancer des négociations avec les créanciers de la Ville, notamment les banques, les particuliers, les fournisseurs et le personnel dans l'idée d'obtenir des réductions substantielles de nature à alléger la charge financière sur le mouvement de la ville.
- 13 Intégration dans la gestion de la dette
L'objectif est d'éclaircir la nature à des prêts à base crédits et les sources liées possibls à des financements sur base de remboursement des normes.
- 14 Création d'un service de gestion de la dette et des créances de la ville

Ce service sera pour missions connexes l'élaboration de la politique d'empruntement de la ville, la certification des dettes, la négociation et le remboursement des dettes auprès des créanciers...

III. LE RESPECT DU PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

L'activité de Gouvernement local en cette matière est de garantir la transparence et d'assurer la mise en concurrence dans le cadre de la commande publique.

Dans cette optique, les actions suivantes sont prévues :

- 1) Introduction complète des Cahiers de charges des projets et de passation des marchés publics, dans tous les services contractants des marchés publics de la ville.
- 2) Actualisation systématique des plans de passation des marchés publics par tous les services contractants.
- 3) Reconstitution de la Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics (DRCMP) par un organe central dans le conseil de la commande publique provinciale et dans l'encadrement des cellules de gestion des projets.

ARTICLE 17 : GOUVERNEMENT ADMINISTRATIF

La Constitution de 1958, celle qui modifiée par la loi n° 11-1033 du 24 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique de Congo, instaure le fédéralisme comme mode gestion de pays.

Ce système d'administration permet à une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources, de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'Etat.

La Constitution a reparti les compétences entre le pouvoir central et les provinces selon qu'elles sont exercées exclusivement pour chaque domaine de pouvoir. En outre, il en résulte que les secteurs d'après les dix décrets suivants :

- 1) L'Éducation ;
- 1) La Santé ;
- 1) L'agriculture ;
- 1) Le Développement rural ;
- 1) Les affaires communales.

L'article 178 de la Constitution stipule que le Gouvernement provincial est composé de Commissaires du Vice-Gouverneur et des Ministres provinciaux dont le nombre ne dépasse pas sept députés élus.

Les dispositions légales précisent les compétences de l'Administration publique au province, réparties en catégories de :

- 1) Ministres provinciaux ;
- 1) Services publics décentralisés ;
- 1) Services publics nationaux au province ou services décentralisés.

L'objectif général à atteindre demeure le fonctionnement harmonieux des services publics tant décentralisés que provinciaux.

Les objectifs spécifiques, quant à eux, se résument en :

- 1) La diffusion des services publics d'un niveau public vers un autre jusqu'aux zones reculées ;
- 1) Le renforcement des capacités des agents ;
- 1) L'investissement des infrastructures et du personnel des services publics de la Ville ;
- 1) La mise en place de la Fonction Publique provinciale et locale ;
- 1) La rationalisation de la gestion des ressources humaines ;
- 1) L'élaboration d'un projet relatif à la création d'une zone de service social ;
- 1) L'amélioration de la motivation du personnel et des conditions de travail.

En cas d'atteinte aux objectifs, l'État/province intervient, dans le cadre de la Gouvernance administrative, quelques actions majeures à savoir :

Articles

Une loi du Gouvernement Provincial inscrit, le Ministère Provincial pour le Fonctionnement Public des services communautaires comme organisme prioritaire de :

- 1. Examiner un état des lieux de la gestion administrative de la Ville de Montréal;
- 2. Proposer la mise en place d'une Commission de Planage de la Réforme de l'Administration Publique dans la Ville de Montréal dans les mêmes conditions à :
- 3. Faire la revue de cadre juridique en matière relative à la formation de la Commission, des lois régionales de mise en œuvre de la décentralisation et des lois relatives respectivement au statut des agents de services des services publics de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement des services publics offerts ;
- 4. Examiner les causes de l'inefficacité actuelle des services publics dans la Ville de Montréal ;
- 5. Examiner les questions liées à la maîtrise des effectifs et de la masse salariale du personnel administrativement de la Ville de Montréal ;
- 6. Identifier les défis à relever pour la mise en place d'une Administration publique décentralisée dans la Ville de Montréal ;
- 7. Formuler des recommandations utiles sur l'état des lieux de la gestion administrative de la Ville ;
- 8. soumettre au Gouvernement Provincial les projets d'actes législatifs et/ou réglementaires à prendre pour la rationalisation de cadre institutionnel, regard notamment sur l'opérationnel des services publics de la mise en regard des défis prioritairement identifiés.

En vertu de ces deux priorités, l'Institut provincial s'emploie à mener les actions suivantes :

- 1. Étudier des règlements d'administration relative à la discipline, en particulier ceux en lien avec les agents des services publics de la Ville de Montréal;
- 2. Création d'un établissement public à caractère social avec des branches qui s'ajoutent dans :
 - 1. Étudier des règlements d'administration relative à la discipline, en particulier en lien avec les agents des services publics de la Ville de Montréal;
 - 2. Création d'un établissement public à caractère social avec des branches qui s'ajoutent dans :
 - 1. La branche des parents pour les prestations d'invalidité, de vieillesse et des services ;
 - 2. La branche des citoyens professionnels pour les prestations en cas d'accidents de travail et de maladie professionnelle.
- 3. Mise en place progressive de la fonction publique provinciale dans la Ville de Montréal

En outre, la loi régionale n° 100 (S. 2011) est 2014 expose l'organisation et le fonctionnement des services publics de l'État central, des provinces et des

ETD (certaines), en son article 5, les services publics de la province qui sont :

- 1) L'Administration centrale ou Gouverneur de province ;
- 1) L'Administration de l'Assemblée provinciale ;
- 1) L'Administration des Ministères provinciaux.

L'Administration de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa a obtenu déjà, une demande préliminaire relative de la direction de l'Emploi de cette institution, après consultation de Bureau, en ce, en vertu des dispositions de l'article 1^{er} 10^{ème} 20^{ème} du 07 décembre 2014 portant organisation et fonctionnement des services publics de la Ville de Kinshasa et de son Commune.

Conformément aux dispositions contenues des articles 56 et 57 de la loi organique citée supra, les services publics provinciaux sont hiérarchisés comme suit :

- au Secrétariat provincial dirigé par un agent ayant le grade de Directeur de l'Administration publique ;
- aux Services provinciaux ;
- au Bureau.

6. Amélioration des structures et du personnel des services publics de la Ville de Kinshasa

La hiérarchisation des structures ayant pratiquement la même mission ainsi que la présence d'agents qui, pour la plupart, ont été engagés en période suspensive d'application des affaires courantes et sans considération aucune de leurs exigences essentielles, pour un fonctionnement efficace des services publics de la Ville, on propose aménagement de ceux-ci.

L'ensemble constitue à éliminer les services faisant un double emploi et à consacrer respectivement la spécialité ainsi que l'appartenance des actes d'engagement du personnel existant dans les services publics de la ville afin de garantir ainsi ceux qui ne sont pas conformes.

Pour cette démarche permettant d'éliminer, dans une certaine mesure, le déficit relatif de l'engagement des agents existants dans ces trois (3) Services tout en se permettant des autres.

7. Raffermissement de cadre organique et du personnel par voie de mesures internes

Les services publics provinciaux fonctionnent actuellement avec des cadres organiques réduits, les uns des autres et qui ne permettent pas adéquatement de la régulation et de la réglementation en la matière.

Il faudrait, donc, conformément au cadre organique à la loi n^o 18/018 du 3 mai 2014 portant l'organisation et le fonctionnement des services publics de l'Assemblée Commune, des Provinces et des ITR.

L'appareil des Provinces, comme indiqué ci-haut, le cadre organique prévoit : un Secrétariat Provincial dirigé par un agent ayant le grade de Directeur de l'Administration publique, ses Services provinciaux et un Bureau.

Par ailleurs, l'État et l'Administration ont mis en œuvre des actions de renforcement des services publics de la Ville de Kinshasa depuis, en son article 18, que l'agent des services est recruté sur concours ouvert ainsi qu'en faveur des candidats défavorisés d'un régime spécialité défini par une loi ou une ordonnance politique soumise au concours législatif par l'État congolais, pour assurer que le service des candidats se déroule par voie de concours libre et compétitif.

Tout recrutement a pour objet de garantir à la capitale d'un développement dans le cadre juridique et administratif en adéquation avec :

avec une politique de modernisation des cadres juridiques sous réserve de quelques particularités, le Gouvernement Provincial facilitera au maximum même le personnel des services publics de la Ville par voie de concours interne basé sur les critères de compétence, de compétence et de performance.

6. Mettre à niveau et renforcer les capacités du personnel en fonction des besoins des services

Après les opérations d'amélioration des structures et de rationalisation de cadre juridique et de personnel, un programme de formation sera établi en fonction des besoins de services pour plus de performance des agents.

Chaque Ministre s'engage à mettre, pour ce faire, les responsables des services publics sous son autorité pour l'élaboration de l'ensemble de l'élaboration des termes de référence y afférents.

7. Modernisation de la gestion des ressources humaines

Dans l'accompagnement de l'Agence Provinciale de Développement de Kinshasa (APDK), le Gouvernement Provincial se donne pour son les moyens pour une gestion moderne des agents.

Les possible stratégies seront mis à contribution en son de :

- 1 Identifier les agents des services publics de la Ville ;
- 1 connaître une base des données dans le service à la production rigoureuse de l'ensemble du personnel de la Ville ;
- 1 veiller à la présence effective des agents au lieu de services ainsi qu'à leur productivité.

ii. Amélioration de la motivation du personnel et des conditions de travail

L'accumulation des articles de loi émis par l'État/provincial au cours de ces dernières années a considérablement contribué au faible rendement des agents de la Ville.

Aussi, les cadres de travail où ils travaillent sont ils, pour la plupart, dans un état de délabrement avancé et peu suffisamment équipés. Ce qui ne leur permet pas d'être performants.

Pour y remédier, le Gouvernement Provincial devra les services publics des infrastructures modernes à venir tous être construits dans le nouveau bâtiment le siège de la Chancellerie des Hautes Nations sur le Boulevard de St-Jean ou, à défaut, sur le site qui abrite les Ministère fédéraux des Finances, Budget et Travaux.

Quant à l'amélioration de la motivation du personnel, un aspect particulier sera été sur la mobilisation des ressources afin de permettre à l'État/provincial d'avoir les moyens d'assurer régulièrement le paie, sans oublier la rétrocession des primes aux services d'urgence.

iii. Redéfinition de la fonction de Chef de quartier

Malgré avoir les apparences de la fonction publique par article de Réglementation, l'État/provincial, le Chef de quartier est l'administrateur le plus proche des administrés.

À ce jour, certaines parties ont se focalisent plus sur les différences des tâches parallèles aux fonctions essentielles de services comme un certain pris dans le cadre de son quartier. À ce effet, afin que conformément à l'article 26 de la loi organique il ressort de ce rôle être portant toutes ses activités dans son territoire à l'endroit des problèmes, ils sont responsables de l'ensemble des administrés de la population, de l'église et de la sécurité publique dans leurs juridictions.

Aussi, en vertu de l'article 26 de la même loi, sans les termes d'adhésion au Réglementation, outre le rapport journalier, un rapport mensuel complet sur la situation générale des lieux quartiers.

Pour redéfinir cette fonction, le Gouvernement Provincial indiquera le Chef de quartier dans le rôle, au quartier, de la culture des citoyens à partir des messages propulsés au sein de travail et à leur discussion avec le centre d'investissement ou de traitement.

L'aspect administratif étant généralement pris en compte dans leurs rapports journaliers, il leur sera confié, en outre, le rôle d'ordonner dans le cadre de la mobilisation des services.

ANIL 11 - ENTEKALİM VE TİCARET

11. - Eğitim

Le secteur éducatif est confronté à plusieurs défis sur l'ensemble du pays tant sur le plan pédagogique, qu'environ des infrastructures que sur les conditions de travail des enseignants.

Pour répondre, au mieux de la filière de l'éducation, l'état de l'école se présente de la manière suivante : (i) insuffisance de nombre d'écoles publiques ; (ii) déficience accrue des bases de données existantes avec parfois le manque de données ; (iii) Manque de matériels didactiques ; (iv) insuffisance de l'usage efficace des médias et d'accès à internet ; (v) Recours non approprié de l'environnement physique des écoles publiques de l'école, après la récréation, récréation, etc. ... ; et (vi) détermination de couple enseignant.

ANIL11

- Études d'harmonisation et de coordination avec les partenaires clés internes tels que dans le matériel et qualité d'enseignement dans les écoles.
- État des lieux et proposition de mesures pour les services existants. En collaboration avec l'ANIL11, l'Association des Écoles publiques, universitaires, associations des Professeurs des écoles privées Chaque responsable devra se rendre d'un certain des charges.
- Mise en place d'une commission inter-institutionnelle d'échange et d'information. Collaboration avec le bureau de l'Association de l'Éducation et de la Formation (TEKE) et l'Association nationale de contrôle, de la préparation de la paix et de la stabilité des efforts des enseignants et de personnel administratif des écoles seront créés (ANIL11).
- Reconnaissance et la réhabilitation des écoles, des centres (y compris pour les filles), laboratoires, centres de formation
- Mesures en faveur des parents, enseignants, personnels scolaires, les enseignants, équipes de l'éducation, académiques nationales et autres matériels didactiques
- Développement (enseignement des connaissances fondamentales et développement des capacités des enseignants pour l'éducation formelle et non formelle
- Mesures restrictives et non d'offrir aux élèves un environnement propice pour suivre les cours (y compris dans l'état des lieux). Intervention d'ANIL11 à proximité des écoles, des sites de l'école, des lignes et autres environnements généraux des valeurs scolaires ou des pratiques scolaires aux écoles locales

- Sensibilisation aux valeurs de citoyenneté et de participation. Former des gens capables de mener les médias et organiser des ateliers sur : (i) la forme sociale des institutions, (ii) le processus de l'enseignement, (iii) le système fiscal, (iv) la forme sociale de la corruption et le rôle du secteur des services publics, (v) le rôle des syndicats.
- Création d'une institution de formation aux médias et information communautaire polyvalente pour former les différents corps de médias selon les besoins locaux/désertiques/particulièrement aux liés à la construction d'une nouvelle ville (journaliers, magasin, radio/televizyon, musiciens, chanteurs, plasticiens, etc.)
- Développer des programmes avec des messages clés pour inciter la participation et l'entraide équilibrée à l'éducation des jeunes filles
- Choisir les aspects de la spécification des projets de loi afin de aligner la ville électorale avec le projet État
- Intégration des approches nouvelles dans les cursus de formation (académique) pour transformer les programmes et matériels éducatifs
- Renforcement des capacités des institutions pour assurer un médium en médium des interactions et collaboration avec des associations ou ONG et les institutions publiques, des programmes adaptés à la diversité géographique des enfants des milieux, pluriethniques et ethniques, etc. (L'accent dans les camps pour le Projet public)
- Faire un compte des approches par le réseau à l'endroit des ONG (l'impact de la rue, affect dans la rue et affect à la rue, etc., etc.)
- Recherche des activités génératrices de revenus (pour les milieux ruraux)
- Coaching support après des moments transitoires pour former leur rôle ment et les rendre plus autonome (Projet social)

Dans le secteur éducation, d'ici les élections 2023 :

- Accompagner un l'essor de l'affinité de la grande de l'enseignement dans toutes les écoles publiques ;
- promouvoir l'égalité notamment à l'endroit des jeunes filles ;
- améliorer la qualité de l'éducation de base à travers la mise à jour des programmes scolaires adaptés aux besoins sociaux (plans d'études) ;
- construire des infrastructures éducatives et d'apprentissage de médium un nombre suffisant
- élever un équipement et matériels éducatifs les écoles existantes et ouvrir de nouvelles écoles
- appuyer la promotion de l'enseignement technique dans les 81 communes, adapter la formation des médias sur les besoins de l'enseignement et parties liés
- Former les médias et promouvoir les compétences techniques
- améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur éducation
- Renforcer les économies locales et transformer les conditions et les cadres de vie des institutions et milieux ruraux

2. Santé

Le manque de la santé est caractérisé par une faible couverture géographique, une insuffisance insuffisante des structures de santé, également un manque, une qualité non satisfaisante des services et soins offerts en raison des insuffisances opérationnelles des établissements de soins de santé. Les investissements publics dans le secteur de la santé n'ont pas progressé au même rythme que le reste géographique. En conséquence, les capacités d'accueil sont largement dépassées. L'absence de mécanisme de santé génère un charge excessive de l'ensemble, et d'un manque d'assurance médicale et financière majeure dans l'accès au soins de santé pour les malades, sans être limitée par le manque de la population.

En ce qui concerne la question des facilités et équipements d'État actuel de la législation compliquée est complexe. En 2007, plusieurs familles éprouvent différentes difficultés pour conserver la santé de leurs. Ces difficultés s'expliquent par un manque criant des moyens dans plusieurs villes et territoires, le cas de la ville de Sirohiya. L'information des indicateurs ou les autres administrations sans famille doit être assurée par l'autorité administrative (un) personne qui, sans être de l'État doit prendre en charge l'achat de services et soins liés à l'information. À cela s'ajoute le non existence d'un établissement public dans la ville de Sirohiya, cette prestation est assurée exclusivement par les privés, les subventionnés étatiques, malgré le prix exorbitant des indicateurs qui devraient bénéficier d'une certaine subvention.

activités

- Révision d'harmonisation et de coordination avec les partenaires clés internes pour dire la O&M et le service santé
- Faire des liens et identifier les services santé et médicaux de santé avec les fins possibles des services complémentaires.
- Faire des liens des centres d'élaboration de la O&M au sein de sa répartition éventuelle
- Mettre en place d'une commission interministérielle et transversale d'échange et d'information
- Construction d'un hôpital avec une équipe moderne de grande capacité et d'investissement d'analyse financière de la offre dans le secteur santé.
- Sensibilisation pour booster l'utilisation des services existants par les clients (approche intégrée pour services de santé et O&M) travailler en collaboration avec les médecins de santé basés à l'étranger pour compléter à la O&M et santé services significativement de l'accès et l'utilisation des services des soins de santé de base à travers une communication de base
- Développer des approches de communication de masse pour le changement de mentalité au niveau au plus un mécanisme de coordination.
- Mettre la santé dans la chaîne de production et d'approvisionnement un rôle essentiel de certains services de santé de grande envergure (se fier sur un service qui s'implique dans la chaîne d'approvisionnement et de produits finis)
- Organiser les réunions de O&M et participer aux réunions régionales et nationales des instances au sein d'un cadre (ex. réunions O&M, etc.)

- 2. **Évaluation des services de santé de la CCM en équipements et matériels.**
- 3. **Implémentation des interventions des différents intervenants.**
- 4. **Documenter et diffuser les actions, initiatives et bonnes pratiques mises en œuvre par le ministère.**
- 5. **Régulariser et améliorer les moyens humains respectant les normes et leurs exigences.**
- 6. **Réflexion sur la construction d'un système public géré par la ville priorisant de l'emploi.**
- 7. **Réflexion sur les stratégies issues du Forum de la Santé, de Kinshasa...**
- 8. **Organisation des équipes communales pour renforcer la réponse dans les centres.**

Dans le secteur santé, afin de soutenir DDM :

- 1. **Appuyer l'accès et l'utilisation de services de santé de base avec un accent sur les maladies de santé (problèmes majeurs)**
- 2. **Assurer le renforcement institutionnel des CCM en améliorant les conditions de travail de personnel de santé**
- 3. **Appuyer l'amélioration de la qualité des soins dans la CCM dans tous les établissements de soins de santé de la ville de Kinshasa**
- 4. **Appuyer l'intégration de façon complète des services santé dans la CCM**
- 5. **Appuyer la mise en disponibilité des lits dans les établissements de soins de santé.**
- 6. **Appuyer la construction, réhabilitation et aménagement des infrastructures hospitalières (problématiques des moyens et des stratégies, prise en compte)**
- 7. **Faciliter l'utilisation des services existants en pleine capacité**
- 8. **Promouvoir le santé mentale et le bien-être social dans un environnement approprié**
- 9. **Documenter et diffuser les actions, initiatives et bonnes pratiques mises en œuvre par le ministère.**

ANNEXE 1 : SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT

Les activités économiques dans la ville reflètent encore en grande majorité le tissu économique informel avec une prédominance de services vendus, mais, ces interactions économiques ne différencient d'aucune incidence directe du principal moteur de l'économie nationale, le secteur minier.

Ce processus implique repose essentiellement sur la dynamique de la population vivante et sur des mécanismes d'ingénierie sociale de service ou de différenciation, qui fléchissent la relation de flux économique au sein local.

Globalement, la dynamique de modernisation et de développement durable impulsée par le Gouvernement provincial ne sera en rien entravée par cette situation, mais dirigée dans une forme de prudence. En effet, cette forme de résilience et certains d'adaptation ne s'inscrivent véritablement dans la dynamique de modernisation en procédant aux mutations internes nécessaires pour saisir les nouvelles opportunités.

Les actions, initiatives et priorités du gouvernement provincial pour affiner les interactions économiques actuelles et les nouvelles dynamiques de développement durable passent à l'analyse à travers leur impact dans quelques secteurs, domaines ou activités de la ville de Kinshasa.

Commerce de services informel

La majorité des activités économiques de production et de services dans la ville reflètent encore du informel malgré les multiples réglementations, initiatives et efforts du PND et les efforts d'aménagement des services publics, des expériences innovatrices et des associations en faveur des jeunes et des femmes.

Dans le cadre de la stratégie de simplification fiscale adoptée, le Gouvernement provincial se doit également accompagner ce processus de commerce des acteurs de l'informel. La création des emplois formels et la construction de réputation des entreprises des régions frontalières seront les objectifs directs.

Les nouvelles PME issues de cette conversion seront à même de capter toutes les facilités et innovations technologiques pour s'intégrer dans une économie moderne. Et surtout dans toute économie moderne, les PME seront le cœur de développement de Kinshasa.

De même, les autres petites activités commerciales de type commerce ambulante ou vente à l'échelle peuvent obtenir de la part des autorités urbaines une contribution directe technique. Par nature d'activité, la ville pourra leur des possibilités de fonctionnement en partie des matières homologués de matériaux en conformité avec les plans de modernisation.

De manière globale, un groupe de travail multidisciplinaire sera rapidement mis sur pied pour analyser de façon exhaustive toutes les opportunités et contraintes de la conversion de l'informel dans la ville de Kinshasa.

Éléments de l'économie circulaire

Les fondements de l'économie circulaire, solidaire et de partage offrent des outils d'analyse et de compréhension des activités économiques de relations multiples quantitativement dans les villes ainsi l'évaluation et la consolidation de cette économie nécessitant un accompagnement des acteurs urbains. Les applications dans la valorisation des déchets ont été les mêmes illustrations. Les PMA et les CMA qui produisent des déchets biologiques à partir des déchets plastiques ou des résidus de cuisine sur base des déchets organiques éprouvent des difficultés de commercialisation des produits. Par des mécanismes de commande publique, dans le cadre de la réhabilitation des zones secondaires par exemple, des déchets, dans certaines zones aménagées pour accueillir une territorialité économe on consolide la production économique de la valorisation.

Des projets technologiques de production de l'électricité à partir des déchets par des centrales à biomasse sont également envisagés. Quelques précautions techniques de commercialisation au niveau de distribution et de certification amènent encore le mieux-être de cette filière de valorisation.

Autre valorisation d'énergie à signaler est la technologie CBI.

Le développement durable, avec les enjeux de usage, aménagement territoriale en particulier. La valorisation rapide par Impulsion (CBI) est le projet de valorisation des déchets par l'économie circulaire. Le traitement des déchets à être éliminés, par séchage, recyclé et livré à l'usine.

Le CBI peut à transformer l'énergie de recyclage et des déchets. Les mécanismes du CBI peuvent à convertir tous les déchets organiques en énergie et en eau chaude sans émissions, tant que : déchets solides municipaux, déchets alimentaires, déchets industriels, déchets agricoles, eaux usées traitées, plastiques, etc.

Il s'agit d'une technologie innovante de gestion et modèle de développement.

Renforcement de la chaîne des valeurs agricoles

La contribution du gouvernement provincial dans le renforcement de la chaîne des valeurs agricoles dans le rôle de l'histoire rurale et agit à l'initiative présidentielle amorcée lors de l'établissement du CMA de l'État. Les services publics urbains doivent évaluer que, de la production à la consommation, chaque étape représente effectivement une valeur ajoutée au profit des producteurs et autres intervenants.

Accès aux services de la production

Les petits producteurs seront regroupés en coopératives pour bénéficier de facilitations des mécanismes agricoles et des départements de mécanisation. Des services agricoles, des fertilisants et autres intrants peuvent être mis à disposition.

Activités de transport

Les routes et voies de transport agricoles seront réhabilitées ou également entretenues au vue de faciliter l'écoulement des produits vers les lieux de stockage, de transformation ou de commercialisation.

Activités de la transformation

Des facilités seront accordées aux unités de transformation implantées dans la ville de Kinshasa. Ces unités prendront en charge la production locale ainsi que celle en provenance des provinces avoisinantes. L'incitation sur l'emploi et la formation professionnelle sera notable. Au titre de facilités, un accord particulier sera passé à la problématique de la fourniture de l'énergie électrique.

Au regard de l'échelle en terme matériel, la ville de Kinshasa se doit d'assurer sa contribution dans la production des énergies renouvelables.

Activités de stockage et d'entreposage

La rigueur de la chaîne des valeurs agricoles ne saurait pas être effacé pour les agriculteurs locaux. Le gouvernement provincial en règle sa loi PPP ou aménage des infrastructures de stockage et d'entreposage, y compris celui frigorifique, afin d'assurer une conservation sécurisée des produits avant la commercialisation.

Activités de la commercialisation

Les produits agricoles en provenance directe des producteurs et les produits issus de la transformation sont bénéficiaires de l'accompagnement des autorités locales. Une attention particulière sera portée sur la commercialisation des fruits agricoles. Il s'agit que la filière agricole de Kinshasa sera réhabilitée.

Commerce et Commercialisation

Pour la réussite de commerce de Kinshasa, il conviendra de renforcer les mesures pour le respect des dispositions légales dans le domaine de commerce afin de désenclaver le commerce triangulaire, favoriser le petit commerce par les éleveurs et le commerce villageois. De même, une attention particulière sera accordée sur la protection des droits sociaux des travailleurs de secteur la commercialisation des produits et services dans la ville sans négliger certains quelques orientations :

- .. Les réseaux de distribution par supermarchés seront appelés à intensifier le rôle dans les produits locaux ;
- .. La ville de Kinshasa va amplifier et moderniser son réseau de marchés publics urbains ;
- .. L'utilisation des domaines publics urbains en des espaces publics pour des activités commerciales sera encouragée pour des valeurs de mobilité, de sécurité et d'hygiène ;

- Faciliter la commercialisation des produits locaux au delà des frontières;
- L'organisation numérique des exportations vers un réseau de certains produits commerciaux sélectionnés.

Pour protéger le pouvoir d'achat de la population et garantir davantage la santé publique, les services urbains doivent aussi renforcer leurs dispositifs pour un meilleur contrôle de prix et de qualité.

Protection des mariages

L'affirmation d'achat ² distribution ³ mariage ⁴ sera la pierre d'angle de la protection des mariages dans la capitale congolaise.

L'indicateur d'un mariage au niveau du portail digital de la ville de Kinshasa est une expression juridique favorable une meilleure visibilité de la ville dans l'impact d'impact du mariage.

Un groupe de travail multidisciplinaire avec la participation de représentants provinciaux chargés de leur rôle se réunira également dans une série de lieux de travail à Kinshasa en proposant des stratégies adéquates pour l'implémentation d'une stratégie nationale de mariage dans la ville.

Accompagnement des bénéficiaires de la ville

La problématique mondiale de transition énergétique reflète la nécessité de la protection de l'environnement et des écosystèmes avec une mise à disposition croissante des fonds par divers mécanismes, tels que les crédits carbone, le fond vert, le fonds d'adaptabilité. La ville de Kinshasa sera amenée à accompagner tous les projets digitaux au titre de réajustement, d'adaptation, de traitement des déchets, etc.

Face au défi énergétique dans la ville de Kinshasa, le Gouvernement provincial se propose de l'installer des panneaux solaires chez les particuliers.

Consolidation des bénéfices de la ville

Pour des raisons historiques liés notamment à une conception de non-participation des actifs sociaux au secteur productif et à des facteurs quant à la capacité juridique des particuliers, la participation de la ville de Kinshasa se concrétise dans un état d'accompagnement, impact et non protégé.

Dans la mesure, la ville doit se consacrer des ressources financières et garantir à des acquisitions stratégiques pour avoir des résultats satisfaisants. En matière de propriété immobilière de la ville, les biens immobiliers publics seront révisés, toutes les propriétés immobilières d'une protection juridique sont des biens. Le pays immobilier sera concrétisé par des mécanismes de Kinshasa, des réseaux et des services urbains modernes. Enfin, à l'issue de la prise de participation dans des PPP, la ville se va doter des actifs géographiques de développement.

À cet égard, la situation de la société de l'après la pandémie plaide en faveur d'une coopération substantielle au Plan stratégique de Kinshasa. En maximisant les engagements de la jeunesse, l'implication de la ville dans ce secteur des jeux de hasard sera d'abord d'ordre social et éducative en renforçant activement les activités, parfois menées d'illégalité et de criminalité. Ainsi, les autorités urbaines peuvent épauler les autorités compétentes de la lutte contre le blanchiment et les transactions illicites.

Investissements et développement

Pour maximiser au mieux les investissements de la ville de Kinshasa en attirant le maximum d'investissements, le Gouvernement provincial va se doter d'un Comité de Coopération des Projets Privés et des Investissements (CCPI).

L'analyse élémentaire de manière critique la nécessité impérieuse d'améliorer la gouvernance et la gestion des projets au sein des institutions publiques afin de renforcer leur efficacité opérationnelle et leur capacité à attirer des partenaires externes stratégiques. Face aux défis particuliers tels que les contraintes budgétaires, indépendamment budgétaires et inefficacité administrative, la création d'une unité de coordination des projets et des investissements se justifie par plusieurs raisons fondamentales.

En premier lieu, cette unité est spécialement conçue pour assurer un suivi rigoureux de l'élaboration des programmes et des projets, garantir ainsi leur livraison et temps requis et dans les limites budgétaires prévues. En identifiant les inefficacités et en proposant des solutions adaptées, elle permet une utilisation optimale des ressources disponibles, maximisant ainsi l'impact des investissements publics.

En second lieu, en mettant l'accent sur les résultats et en intégrant des outils de performance avancés tels que des indicateurs de progrès et de réalisation, cette unité améliore le management et renforce la responsabilisation des acteurs impliqués dans la gestion des projets. Cela contribue à renforcer la confiance des citoyens et des partenaires externes envers les institutions publiques, essentielle pour garantir un environnement propice à l'investissement et au développement durable.

En troisième lieu, elle permet de mobiliser les financements alternatifs pour les investissements et les orienter vers les projets prioritaires de manière efficace.

En quatrième lieu, elle favorise une meilleure coordination et collaboration entre les différents entités gouvernementales, réduisant ainsi les duplications d'efforts et les inefficacités administratives. En renforçant les capacités institutionnelles à travers des programmes de formation continue et de partage de connaissances, elle prépare les fonctionnaires à relever efficacement les défis complexes de la gestion publique moderne.

En résumé, cette initiative vise à accélérer la mise en œuvre des projets de développement, à améliorer la gestion des risques et à maximiser l'efficacité des ressources mobilisées.

ANNEXE 1 : DÉFINITION DU CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

a. CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

Dans un contexte global de régression de prestige et de reconnaissance internationale de la culture européenne (après l'échec national et international avec la Ville de Belgrade comme capitale), il est d'une nécessité impérieuse de restaurer la part de la culture et le sport ainsi que son interaction avec la jeunesse qui depuis le début des temps séparent ses deux secteurs.

L'identité Belgrade : un atout pour l'authenticité de la Ville de Belgrade

Pour les bases afin d'être une véritable industrie culturelle en phase avec les opportunités qu'offre le côté cosmopolite de la ville de Belgrade, réhabiliter certains des secteurs culturels, avec l'appui principal de notre vision-programme. Ils concernent l'un des secteurs majeurs de l'industrie culturelle que se propose de restaurer notre démarche, d'identifier comme catalyseur de ces interactions avec d'autres secteurs traditionnels et liés étroitement avec la scène culturelle comme des institutions indépendamment reconnues, le sport, le loisir et le jeu.

L'interaction de ces trois composantes : **CULTURE-SPORT-JEUNESSE** génère d'une industrie intégrée, devrait à maturité de l'activité-jointe, participer à la création des richesses et d'emplois directs et indirects d'une part, et participer à la reconstruction et à la promotion de l'identité Belgrade dans le monde : Belgrade, ville vivante, créative et attrayante.

Cet objectif majeur passe par la restructuration et la valorisation du patrimoine culturel de la ville, ainsi que la professionnalisation du secteur, autant par ses infrastructures que par la formation continue des acteurs, c'est notamment les producteurs culturels sans remettre en développement de l'identité et la satisfaction des consommateurs locaux et internationaux, ainsi, de manière spécifique, l'objectif global se définit, se réalise en 11 engagements dans six axes suivants :

1. Assurer la protection, la restructuration et la promotion du patrimoine culturel propre à la ville de Belgrade ainsi que celui hérité à Belgrade bien que placé sous la gestion publique et administratif de l'État (patrimoine culturel, art et / compris sous des particularités dans l'architecture et l'identité se réfèrent à l'image de la ville) ;
2. Identifier, évaluer et améliorer la chaîne de la création et de la production artistique et culturelle dans la ville de Belgrade ;
3. stabiliser le tissu culturel à être en phase avec les innovations de son temps de ses scènes théâtrales et autres en tenant compte de notre héritage culturel construit au caractère de ses cultures qui se rapportent sur ses valeurs, idées et ses idéologies ;
4. Accroître les ressources matérielles, humaines et financières à diffuser au-delà l'appartenance du secteur dans le cadre de la construction d'une industrie culturelle en dynamique de développement créatif ;
5. Développer la capacité de secteur culturelle Belgrade à accroître sa participation à la production des richesses culturelles et conséquemment sa contribution au budget de la ville de Belgrade ;

6. Favoriser, par une politique incitative, la création et l'émergence des centres privés culturels et culturels sociaux de l'industrie culturelle (par exemple through *zones*).
7. Favoriser la participation de la population. Mettre à la disposition ainsi qu'à la connaissance des faits de son industrie.)
8. Promouvoir l'industrialisation culturelle locale entre communautés.)
9. Développer des mécanismes d'intervention avec la politique culturelle nationale pour une meilleure capitalisation des investissements et opportunités élargies par le Gouvernement central.)
10. Donner la tête de l'industrie d'une Politique culturelle en créant un plan avec ses propres activités.

La question plus qu'une activité physique : Soins d'enrichissement de la citoyenneté et de la promotion des biens culturels ensemble

Faire de cette activité physique d'industrialisation et de biens culturels ensemble, un événement et les activités des industries qui concernent actuellement la question de biens culturels dans la plus grande des cas par le monde spirituel mal assés. L'objectif étant de faire participer le sport à la création et à la promotion des biens culturels directs et d'être faire un secteur d'industrie et d'engagement citoyen dans une dynamique collective.

ACTIVITES

- .. Donner la tête de l'industrie d'une politique culturelle
- .. Mettre en place d'une commission culturelle même avec les acteurs du secteur
- .. Réviser le projet de donner la tête de l'industrie d'un festival culturel par ailleurs engagement de l'industrie de la République lors de sa présidence à la tête de l'Union africain)
- .. Mettre en place d'un comité de réflexion autour d'un comité de pilotage la santé culturelle de ce projet
- .. Réviser l'opportunité de la faire de la tête internationale de l'industrie
- .. Réhabilitation des infrastructures sportives et culturelles existantes appeler avec la tête de l'industrie
- .. Faire le plan de l'industrie auprès du Gouvernement central pour la révision de projet des constructions des infrastructures
- .. Mettre un plan de l'industrie auprès du Gouvernement central pour impliquer la tête de l'industrie dans le projet des infrastructures sportives et culturelles existantes et en cours de construction
- .. Mettre un plan de l'industrie pour réviser la fonction sociale de la tête de l'Échangeur de L&M et par ailleurs sa réhabilitation
- .. Encourager par le sponsoring officiel de la tête de l'industrie les projets culturels et sportifs privés personnels et en place avec les objectifs stratégiques de la tête de l'industrie et avec l'industrie de la pratique de sport à travers la tête de l'industrie des secteurs et avec l'industrie à la pratique de sport des secteurs en construction
- .. Impliquer la tête de l'industrie dans la Promotion de la Pratique professionnelle des sports en appel des différentes Fédérations, ligues et Unions nationales
- .. Organisation régulière avec l'appui de la tête de l'industrie des secteurs et en place de l'industrie

- 1. Mise en place d'une structure dédiée à la gestion et à l'exploitation des places publiques, monuments et sites patrimoniaux de la Ville
- 2. Création de la Société Royale : Groupes d'habitants de la Ville de Kinshasa - Sites culturels/historiques et protégés pour la diffusion des personnalités locales, nationales et internationales
- 3. Réhabilitation des monuments et places mémorielles de la Ville de Kinshasa
- 4. Conserver la mémoire Kinshasa par l'insertion des monuments, mémoriaux en sites zones mémorielles des lieux, places, bâtiments et œuvres
- 5. Maintenance des problèmes d'accès et de recensement pour l'activation des sites patrimoniaux en une véritable plateforme le service pour une participation citoyenne au sujet de la Ville de Kinshasa
- 6. Maintenance et traitement d'un programme prioritaire de formation professionnelle des jeunes en faveur des jeunes à la professionnalisation des métiers.
- 7. Mise en place d'une commission mixte

8. EMPLOI

La Ville de Kinshasa à l'instar des grandes villes africaines subsahariennes n'est pas épargnée de chômage qui frappe sévèrement les hommes et femmes de tous âges. Conséquence directe : la qualité de vie sérieusement amoindrie !

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme quinquennal de Développement local de Kinshasa 2024-2028, la stratégie d'emploi des mesures pour réduire considérablement le chômage au milieu urbain est la stratégie axée sur la réussite de trois programmes à travers les 11 zones prioritaires d'impact, et de la capitalisation des actions et initiatives également mises en œuvre dans le cadre de l'implémentation du Programme de Développement local 2024-2028 qui fait de l'un des 4 engagements majeurs de l'Ordre de la République pour son second mandat à venir : **CRÉER PLUS D'EMPLOI ET PROMOUVOIR LE PROGRES SOCIAL**.

La mise en œuvre effective de la flexibilité publique urbaine ainsi que la redynamisation des services et établissements urbains seront parmi les leviers de base de création d'emploi direct, direct ciblé et indirect substantiellement de proximité précise.

- 1. Normaliser l'informel pour une création des richesses et d'emploi
- 2. Le développement de la chaîne de valeur agricole, une stratégie pour la sécurité alimentaire, la croissance inclusive et la création d'emploi multidimensionnel
- 3. Capitaliser l'industrialisation de la Ville de Kinshasa à travers le développement des zones économiques, pour des emplois industriels directs et indirects
- 4. La dynamique des grands projets en faveur de marché des travaux (pour la création d'emploi multidimensionnel)
- 5. Le statut de la Nouvelle Ville de Kinshasa, des opportunités à capitaliser pour des milliers d'emplois, dans le cadre d'une ville résiliente
- 6. Les grandes initiatives des citoyens, appui d'un programme géoéconomique d'emploi ;
- 7. L'économie urbaine de la route : Faire de la route un levier de développement socio-économique (indirect et indirect), qui est l'emploi majeur de cette économie qui contribuera à son relief et favorisera ainsi une dimension structurelle au-delà de la simple productivité de mobilité avec plus des richesses, et plus d'emplois directs et indirects substantiels.

activités

1. Moderniser l'administration publique provinciale et les services offerts pour plus d'efficacité des compétences.
2. Développer la formation professionnelle des jeunes.
3. Financer la création et le développement des centres de formation professionnelle en matière appartenant à la filière de l'énergie.
4. Financer des projets agricoles directs et indirects intervenant dans la chaîne des valeurs.
5. Renforcer les opportunités d'emploi à travers le plan d'aide (Job Delivery) pour la mise en place du premier marché de travail de l'énergie (avec l'appui technique de l'ADPME).
6. Développer l'entrepreneuriat local avec le financement des petites entreprises à revenu fixe (PME à RF) en collaboration avec le FFI relevant le potentiel filière de l'énergie.
7. Mettre pendant l'identification (provisionnement) des activités économiques en un état.
8. Travailler dans la prise des participations pour inclure la création des nouvelles entreprises en mode de financement FFI, en ce, en augmentant les opportunités qu'offre la dynamique économique actuelle.

ANNEXE 11 : GOUVERNANCE STRATÉGIQUE

La Ville de Québec vise des transformations et modernisations de ses projets, ainsi que de son environnement global pour une gouvernance performante et un développement durable.

Les axes suivants représentent un certain défi :

- Développement humain : Qualité de vie, emploi, services publics de base, tels que santé, éducation, électricité, etc.
- Infrastructures : Investissements massifs dans les infrastructures urbaines (routes, transports en commun, systèmes d'approvisionnement en eau, sécurité).
- Développement urbain : Croissance non planifiée, expansion d'habitabilité, quartier informels, accès non réglementés, projets urbains difficiles, aménagement légal.
- Sécurité : Sécurité des biens, criminalité, sécurité, criminalité, conflits sociaux, catastrophes naturelles.

L'historique de performances médiocres, d'échecs de résultats et de mauvais gouvernements réduisent considérablement les potentialités personnelles financières et techniques dans l'engagement avec les institutions publiques pour la mise en œuvre de leurs projets. Souvent, ces projets prennent plus de temps que prévu, ce qui entraîne des dépassements de coûts et des retards dans la réalisation des bénéfices anticipés. De plus, les processus au sein de l'administration publique sont souvent complexes, ce qui ralentit significativement la mise en œuvre des projets. Un autre défi majeur réside dans le fait que les agents des services publics possèdent moins que des compétences et formations nécessaires pour réaliser efficacement les projets.

L'accès à des informations claires et précises sur l'avancement des projets par les parties prenantes prend souvent plus de temps que prévu, ce qui entraîne des dépassements de coûts et des retards dans la réalisation des bénéfices anticipés. De plus, la mauvaise gestion des ressources financières et humaines contribue à un gaspillage des fonds municipaux.

La difficulté à établir des priorités parmi les projets et initiatives, en raison de la multiplicité des demandes politiques et publiques, a un impact négatif sur le développement des programmes. De même, les risques potentiels associés aux projets ne sont pas toujours correctement identifiés, anticipés et gérés. L'absence d'alignement et de communication efficaces peut gêner rapidement les efforts et initiatives concernant la réussite des projets.

Cette analyse critique de manière critique la nécessité impérieuse d'améliorer le gouvernement et la gestion des projets au sein des institutions publiques afin de renforcer leur efficacité opérationnelle et leur capacité à attirer des partenariats externes innovateurs. Face aux défis persistants tels que les retards chroniques, les dépassements budgétaires et l'inefficacité administrative, le Gouvernement provincial s'engage à mettre en place une unité de coordination des projets, ainsi que l'amélioration de performances et orientée vers les résultats.

La relation de cause à effet de contribution des projets se justifie par plusieurs raisons (tableau ci-dessous) :

1. **Amélioration de l'efficacité et de la performance**
 - Mise en place d'un système rigoureux de suivi des dépenses pour assurer une exécution en temps opportun en conformité au budget des programmes et projets.
 - Identification des insuffisances et propensions de réduction visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
2. **Amélioration des performances administratives**
 - Intégration des Comités de Coordination thématique sur les résultats, incluant des outils de performance et d'évaluation pour une gestion optimale des projets.
 - Promotion d'une meilleure coordination inter-ministérielle et inter-agences gouvernementales.
3. **Renforcement des capacités institutionnelles**
 - Développement continu des compétences par le biais de formations et de partage de connaissances avec les agences gouvernementales et les institutions.
 - Renforcement de la capacité en favorisant une collaboration accrue aux initiatives gouvernementales et à leur mise en œuvre.
4. **Renforcement de la gouvernance**
 - Amélioration de la transparence grâce à la publication régulière de rapports sur les progrès réalisés.
 - Renforcement de la responsabilisation des responsables de projets et des agences gouvernementales vis-à-vis de leurs performances et résultats.
5. **Amélioration et efficacité des programmes**
 - Sélection des résultats et des stratégies les plus efficaces pour une mise en œuvre rapide des projets de développement.
 - Priorisation stratégique des initiatives ayant un impact substantiel sur le développement provincial.
6. **Réduction des risques et des coûts**
 - Identification proactive et anticipation des risques potentiels pour les projets.
 - Réduction rapide des coûts imprévus par une surveillance en temps réel et des ajustements adéquats.
7. **Maximisation des ressources**
 - Augmentation des recettes grâce à la réalisation et au suivi performant des projets financiers.
 - Amélioration de la solvabilité et de la régularité, attirant ainsi des parts croissantes financières et techniques engagées pour le développement durable des programmes gouvernementaux provinciaux.

La création de cette unité de coordination des projets se justifie par plusieurs raisons fondamentales :

1. **Amélioration de l'efficacité et de la performance**
 - 1. Mise en place d'un système régulier de suivi des objectifs pour assurer une réalisation en temps opportun et conforme au budget des programmes et projets.
 - 2. Identification des inefficacités et propositions de solutions visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
2. **Amélioration des performances administratives**
 - 1. Implication du Comité de Coordination locale sur les résultats, inclusion des outils de performance et d'évaluation pour une gestion optimale des projets.
 - 2. Promotion d'une meilleure coordination entre ministérielle et inter-organes gouvernementales.
3. **Renforcement des capacités institutionnelles**
 - 1. Développement continu des compétences par le biais de formations et du partage de connaissances au sein des organes gouvernementales et des institutions.
 - 2. Renforcement du leadership en favorisant une collaboration accrue avec les institutions gouvernementales et à leur mise en œuvre.
4. **Renforcement de la gouvernance**
 - 1. Amélioration de la transparence grâce à la publication régulière des rapports sur les progrès réalisés.
 - 2. Renforcement de la responsabilisation des responsables des projets au sein des organes gouvernementales vis-à-vis de leurs performances et résultats.
5. **Amélioration et efficacité des programmes**
 - 1. Sélection des projets et des initiatives à haut potentiel pour une mise en œuvre rapide des projets de développement.
 - 2. Observation stratégique des initiatives ayant un impact substantiel sur le développement provincial.
6. **Gestion des risques et des défis**
 - 1. Identification proactive et anticipation des risques potentiels pour les projets.
 - 2. Réaction rapide aux défis imprévus par une surveillance en temps réel et ajustements adéquats.
7. **Maximisation des ressources**
 - 1. Augmentation des revenus grâce à la réalisation et au suivi performant des projets financiers.
 - 2. Amélioration de la visibilité et de la disponibilité, attirant ainsi des partenaires financiers et techniques engagés pour le développement durable des programmes gouvernementaux provinciaux.

8. Cadre macroéconomique

8.1. Cadre d'analyse

La loi relative aux finances publiques qui fixe les règles relatives à l'établissement du budget de la province prévoit que les données fondamentales des politiques budgétaires sont fixées dans une lettre d'intention du ministre de Gouvernement central après le budget qui établit, chaque année, un cadre budgétaire à moyen terme à 3 ans en fonction des hypothèses macroéconomiques pour l'année, préalablement définies par le ministre du Trésor Central après le plan dans ses attributions. Ce cadre présente notamment une priorité sur l'élaboration de l'ensemble des revenus du gouvernement central, des provinces et des entités territoriales décentralisées compte tenu des perspectives économiques pertinentes.

8.2. Évaluation de l'activité économique

Cette section donne un aperçu des perspectives économiques internationales et nationales sous-tendant le programmation budgétaire 2024-2026.

Perspectives internationales

Selon les Perspectives de l'Économie mondiale (PEM) du Fonds Monétaire International d'avril 2023, la croissance mondiale devrait passer de 3,4% en 2022 à 3,8% en 2023, avant de s'établir à 4,3% jusqu'au prochain exercice. Cette révision à la hausse de la croissance serait justifiée, notamment, en raison de la guerre en Ukraine et des changements de politiques macroéconomiques adoptés par les pays avancés des derniers mois. Ce rythme pourrait ralentir davantage en cas d'escalade du conflit en Inde et d'Ukraine et de dégradation de certains équilibres relatifs aux statistiques économiques contre la Russie. Dans les pays avancés, la croissance de l'activité économique s'est élevée à 0,7% en 2022, elle devrait se situer à 1,3% en 2023 et à 1,8% en 2024. Aux États-Unis d'Amérique, la croissance de PEM s'est élevée à 1,7% en 2022, elle devrait se situer à 1,8% en 2023 et à 1,7% en 2024. Dans les pays émergents, la croissance devrait se situer à 6,8% en 2022, après un rebond de 1,8% en 2021, à 6% en 2022, une légère reprise est attendue en 2023 conduisant la croissance à 7,4%. Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique connaît une légère contraction en 2022 au lieu de croître à 4,7% contre 1,7% prévue en 2021 et 4,8% établie en 2022. Selon les mêmes

perspectives, l'inflation mondiale devrait diminuer plus fortement qu'attendu, elle devrait se situer 7,0% en 2023 contre 8,7% en 2022. En 2024, elle se situerait à 6,0%.

Perspectives nationales

Les perspectives de l'économie congolaise sur la période 2023-2024 devraient se relever dans un contexte marqué par la déflation des cours des matières premières à moyen terme, ainsi que par la poursuite d'une large mobilisation des politiques budgétaires et monétaires qui devra permettre la maîtrise des finitions et l'accroissement des investissements publics.

Monnaie et BOP

Selon les projections du Comité permanent de veille macroéconomique (CPVE), il est attendu, au cours des trois prochaines années, une stabilité de l'unité économique. En effet, le taux de croissance se situerait à 7,0% en moyenne au cours de la période sous analyse contre 5,0% observé les trois dernières années, soit une augmentation de 2,0 point de pourcentage. L'appui de la formation des prix intérieurs, il est attendu sur la période 2023-2024 une large déflation de ces derniers, sur le cours au moyen terme grâce aux mesures de politiques économiques prudentielles dans le cadre de stabilité signé avec le Gouvernement et la Banque Centrale de Congo, en lien le contexte de la guerre russo-ukrainienne.

Le taux d'inflation moyen se situerait à 6,0% sur la période 2023-2024, contre 10,0% au cours des trois dernières années, soit un ralentissement de 4 point de pourcentage. L'inflation annuelle à la période se situerait à 4,0%, en moyenne, contre 11,0% les trois dernières années.

Tableau n°1 : Principaux indicateurs macroéconomique 2021-2024

Indicateur	Années				Projections 2023-2024		
	2021	2022	2023	2024	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB réel	5,0%	5,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Inflation annuelle	11,0%	11,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Taux de déflation (définition de la Banque Mondiale)	-	-	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Taux d'inflation (définition de la Banque Mondiale)	10,0%	10,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Taux de change (CFA franc/CFA franc)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Taux de change (CFA franc/CFA franc)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Investissement en pourcentage du PIB	18,0%	18,0%	19,0%	19,0%	19,0%	19,0%	19,0%

Source : Base de données mai 2023, CPVE, ministère du Plan.

B. Mécanismes de financement

Mécanismes généraux

Pour l'ensemble des axes de l'investissement, les Mécanismes généraux de financement sont les suivants :

1. Mécanismes budgétaires de la Ville
2. Appel de Gouvernement Central (investitions, subventions, Fonds spécifiques, Co-financement)
3. Partenariat Public - Privé (PPP) ou association ou en BOT
4. Contribution des partenaires techniques et financiers
5. Ressources propres
6. Produits des activités commerciales
7. Impôts, dons et legs

Mécanismes spécifiques complémentaires

Amélioration de l'environnement :

- a. Mobilisation des taxes, droits et redevances liés à l'amélioration et à la protection de l'environnement ;
- b. Taxe d'amélioration des infrastructures
- c. Taxe d'amélioration des infrastructures particulières
- cd. Taxe sur les surfaces commerciales
- ce. Taxe pour la collecte et l'élimination des déchets
- cf. Taxe pour la gestion des eaux usées
- cg. Taxe de voirie
- ch. Redevance sur l'amélioration des décharges sauvages
- ci. Taxe sur l'amélioration et le traitement des déchets
- aj. Contributions financières et matérielles des Institutions Nationales et de coopération internationale

Santé :

- a. Transfert des ressources aux OIT
- b. Levée de capitaux privés avec un accord sur le secteur informel
- c. Levée des fonds via les Fonds d'investissement
- d. Services de santé
- e. Fonds de contrepartie
- f. Fonds venant de la diaspora

Aménagement et Revitalisation de la capitale ville :

- a. Infrastructures privées, institutionnelles
- b. Partenariat institutionnels

C. Projets des ressources.

1. Principes d'estimation des ressources

L'estimation et la projection des ressources s'effectuent en référence avec les indicateurs macroéconomiques tels que le Cadre budgétaire à moyen terme présenté dans le lettre d'orientation budgétaire.

Pour cet effet, les données universellement admis se fondent notamment sur :

- Le cadre de la mesure des recettes réelles au cours de quatre derniers ans ainsi que l'adoption des mesures de la rationalité pour certains postes ;
- Les réalisations probables à fin 2018 sur base des réalisations du 1^{er} semestre ;
- La prise en compte des indicateurs macroéconomiques relatifs afin de cibler les tendances des recettes à politique inchangée ;
- L'étape des recettes mesurées finales et de l'effort des services chargés de la mobilisation des recettes provinciales et communales, afin d'établir les engagements distinctes.

2. Les sources de financement du Programme économique et social

Le plan quinquennal 2014-2018 sera intégralement financé avec les ressources internes à la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions constitutionnelles et légales pertinentes.

Ces ressources comprennent des ressources internes et des ressources extérieures.

Les ressources internes sont composées des recettes courantes, des recettes en capital et des recettes exceptionnelles déduites par articles 148 et 149 de la loi n° 1 du 15 juillet 2011 relative aux finances publiques (LIFP) telle modifiée à ce jour.

Les ressources extérieures sont constituées, des dons et legs antérieurs courants, des dons et legs antérieurs projets, ainsi que des emprunts garantis par le passé récent.

Les ressources courantes de la province comprennent :

- La part de la Ville sur les recettes à repartir nationales allouées aux provinces ;
- Les impôts sans préjudice d'impôt commun rétroactivement répartis entre la province et les unités territoriales décentralisées ;
- Les impôts et taxes spécifiques aux provinces relevant de la fiscalité directe ou indirecte ;
- Les recettes administratives relatives aux entreprises dans la division relative de la Ville ;

Les recettes de participations de la province ;

Les recettes en capital de la province comprenant :

- Les profits de cession d'actifs ;
- Les ressources et subventions affectées aux dépenses d'investissement, notamment les ressources provenant de la Loterie nationale de participation ;
- Les recettes exceptionnelles de la province comprenant :
- Les dons et legs antérieurs projets notamment l'appel aux articles de l'investissement de la Ville ;
- La quote-part des recettes de l'Etat relevant à la Ville ;
- Les dons et legs antérieurs projets ;

les subventions financières de prestige central, autres que celles affectées à l'Université (2000) ;

les produits des emprunts contractés dans les conditions prévues dans la loi relative aux finances publiques.3 Les ressources

Également, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les ressources attendues pour financer les services prioritaires du plan quinquennal 2015-2019 au cours de cinq prochaines années sont estimées à 252,7 à 276,223.734.700, soit l'équivalent

ANNEE	REVENUS FISCAUX	REVENUS NON FISCAUX (hors affectés aux universités)	Produits nets de la vente de biens	Revenus d'activités de formation	Total des Revenus	
					2015	2016
2 015	200 000 000 000	200 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	410 000 000 000	410 000 000 000
2 016	200 000 000 000	200 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	410 000 000 000	410 000 000 000
2 017	200 000 000 000	200 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	410 000 000 000	410 000 000 000
2 018	200 000 000 000	200 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	410 000 000 000	410 000 000 000
2 019	200 000 000 000	200 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	410 000 000 000	410 000 000 000
TOTAL	1 000 000 000 000	1 000 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	2 520 000 000 000	2 520 000 000 000

L'articulation des plans d'accroissement physique et financier, la planification des activités et la collaboration entre les composantes du projet.

La mise en œuvre de programmes clairs, sous la leadership du Gouvernement, en appuyant la contribution de tous les ministères, les services publics et les administrations locales.

Des assignations de budget avec indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront attribuées à chaque ministère et service public dans le cadre d'une gouvernance solide sur les résultats.

Pour une autoévaluation efficace de l'efficacité de l'exécution de programmes, le gouvernement provincial s'est doté d'une unité de coordination en charge de coordonner le suivi régulier de l'implémentation de tous les projets stratégiques et de l'application de mesures d'impact visible de façon claire de la population.

Un système de suivi et d'évaluation intégré de toute l'action gouvernementale comprendra les procédures relatives au maintien de programmes en financements, telles que :

Plan de travail

Calendrier des événements importants

Préparation et préparation de budget

Analyses participatives de consensus

Règles et protocoles financiers selon des procédures

Rapports auprès des comités tripartites et des bénéficiaires

Qualité de l'investissement et de la performance

Financements externes

Le système intégré de suivi des activités de Gouvernement, considéré de référence de tout le contrôle stratégique et opérationnel (communément appelé *Resúmenes*), sera l'outil essentiel dans le gestion des performances des services de Gouvernement. Il offre l'avantage d'un pilotage efficace et fiable sur un éventail des performances financières, opérationnelles et stratégiques à travers des données synthétiques, ainsi que des indicateurs clés de performance.

De même, dans un objectif de transparence, le gouvernement provincial s'appuiera également sur le contrôle parlementaire dans les recommandations relatives à assurer une bonne mise à jour de programmes d'activités clés adoptés par l'Assemblée parlementaire de Québec.

VI. CONCLUSION

En conclusion, la Ville de Kinshasa dispose d'un Programme Gouvernemental, il manque un document, pour la mise en œuvre de ses actions de développement pour les cinq prochaines années.

Ce Programme a pour objectif d'inscrire l'action de l'État-providence au droit ligne des priorités du Chef de l'État, autrement dit de traduire en actions les 8 engagements majeurs ainsi que les 3 initiatives-présidentielles. Au même temps, il se veut être le vision de Gouverneur de Kinshasa qui se résume en : « Kinshasa au temps » pour une métropole équilibrée, saine et moderne.

ainsi, le programme du Gouvernement Provincial constitue un cadre de référence pour l'établissement majeur et d'améliorer le cadre de vie des Kinshois et Kinshois.

En regardant principalement l'indicateur de gouvernance qui constitue une certaine faiblesse, il a paru nécessaire de faire un état des lieux pour identifier les enjeux et les défis auxquels la Ville sera confrontée.

C'est pourquoi, afin de proposer la Ville de Kinshasa sur le chemin du développement durable et améliorer la qualité de vie des Kinshois et Kinshois, des objectifs et des actions ont été définis comme le : « état-principaux ».

Il s'agit des axes et après :

- Sécurité ;
- Amélioration, Valorisation et Promotion de l'Environnement ;
- Santé et Maladie ;
- Spécialisation et Régionalisation ;
- Gouvernance Financière ;
- Gouvernance Administrative ;
- Aménagement de la Ville, Extension de la Ville et Construction des bâtiments publics ;
- Éducation et Emploi ;
- Sécurité et Développement ;
- Droits Sociaux et Droits d'Investissement

Pour la mise en œuvre de ce programme, un dispositif de pilotage ainsi que de suivi et des évaluations ont été proposés, assorti de paramètres recommandations utiles sur la Bonne Gouvernance.

Une concertation permanente avec toutes les parties prenantes notamment le pouvoir central, les partenaires techniques et financiers, la population Kinshois dans ses assemblées, s'impose.

Il est compris nous arrivons les objectifs nationaux que nous nous sommes assignés pour une Ville équilibrée, saine et moderne.

